

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	2 AVRIL 2021
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	8 AVRIL 2021
Conseillers présents	24	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle des Fêtes
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE- Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GABORIAUD-NAFFRICHOUX Audrey, Adjointe	X			
PRUVOST Gilles, Adjoint		X		Mme BOUCHÉ
CARO Chantal, CM	X			
BOUCHÉ Maryse, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
FLAHAUT Serge, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
EMERIAU Régis, CM		X		M de LAUNAY
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
GLIZE Caroline, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme COMBIER
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			

∞ ∞

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle - 33450 IZON

Tél. 05 57 55 45 46 - Fax 05 57 55 49 69

www.izon.fr



MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

M. DE LAUNAY : Bonsoir à tous. On va donc démarrer ce Conseil municipal. Tout d'abord, je fais voter les huis clos ou je le fais après ? Très bien, merci.

Je désigne M. Clément MEZERGUE Secrétaire de séance et le remercie.

Je vais procéder à l'appel.

M. Laurent DE LAUNAY, Mme Brigitte NABET-GIRARD, M. Thierry DUBREUIL, Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, M. Gilles BOUEY, Mme Audrey COMBIER, M. Joël MASSY, Mme Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX, M. Gilles PRUVOST, absent excusé a donné pouvoir à Mme Maryse BOUCHÉ, Mme Chantal CARO, Mme Maryse BOUCHÉ, M. Philippe GIRARD, absent excusé a donné pouvoir à Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Serge FLAHAUT, M. Thierry DIRHEIMER, absent excusé a donné pouvoir à M. Gilles BOUEY, M. Régis EMERIAU, absent excusé a donné pouvoir à M. Laurent DE LAUNAY, Mme Karyn LARGOUET, M. Arnaud GANNE, M. Philippe BRARD, Mme Marilyn GUIRIEC, Mme Caroline GLIZE, Mme Virginie VIDORRETA, absente excusée a donné pouvoir à Mme Audrey COMBIER, M. Clément MEZERGUE, M. André VEYSSIERE, Mme Aline FONTAINE, Mme Sophie CARRERE, M. Frédéric MALVILLE, M. Marc BOISSEAU, Mme Ludivine-Grâce FAGEOLLE-PIQUIER.

D'abord réglementairement, je vous propose de voter le huis clos en raison du contexte sanitaire. Y a-t-il des voix contre le huis clos ? Des abstentions ? Très bien, c'est parfait. La séance se déroulera donc à huis clos.

Le déroulement du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars 2021

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal du Conseil municipal du 3 mars dernier ? Du côté de l'opposition peut-être ? Pas de remarque. M. MALVILLE des remarques sur le PV ? C'est OK, le PV est donc adopté.

Le procès-verbal du 3 mars 2021 est adopté.

M. DE LAUNAY : Le registre va circuler. Je ne sais pas où il est. Merci Karyn. Nous allons démarrer ce Conseil municipal.

1. Adoption du compte de gestion 2020

M. DE LAUNAY : Tout d'abord à l'ordre du jour, une première délibération au sujet de l'adoption du compte de gestion, c'est-à-dire le compte tenu par le comptable public qui retrace les opérations budgétaires de l'exercice passé selon une présentation qui est analogue à celle du compte administratif, donc compte du comptable public d'un côté, compte du Maire de l'autre, qui fera l'objet de la prochaine délibération.

Ce compte de gestion, vous l'avez vu. Il comporte :

- Une balance générale
- Un bilan comptable qui est décrit de façon synthétique (actif et passif de la commune)

Et comme vous avez pu le constater, j'en suis sûr, il existe une stricte concordance entre le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020. Il vaut mieux d'ailleurs qu'il y ait une stricte concordance.

Pour rappel, vous avez pu voir sur le compte de gestion que du côté de la section d'investissement nous avons réalisé 1 523 884,85 € de recettes pour 1 184 383,96 € en dépense. Ce sont des chiffres que nous retrouvons dans le compte administratif.

S'agissant de la section de fonctionnement, nous avons 4 801 534,91 € en recettes et en dépenses nettes 4 396 474,96 €.

Ce qui nous permet de dégager un résultat d'exercice en excédent de 744 000 €.

J'attire votre attention par ailleurs sur le résultat de clôture de l'exercice 2020 de 1 924 730,97 €, ce qui signifie concrètement qu'au terme de cet exercice budgétaire notre fonds de roulement a augmenté et qu'on a donc généré un petit peu de trésoreries supplémentaires en un sens. En un sens, c'est plutôt rassurant.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote de ce compte de gestion. Qui est contre l'adoption du compte de gestion 2020 ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte administration 2020

M. DE LAUNAY : La deuxième délibération à l'ordre du jour est l'adoption du compte administratif 2020. Cette fois-ci, c'est le compte du Maire. Je vais laisser la main à M. Frédéric MALVILLE avec son accord parce qu'il est vice-président de la Commission Finances. Je vous le rappelle. Et ensuite et avant tout, c'est par courtoisie républicaine. Je vous en prie, M. MALVILLE. Je vous laisse donc la main. Je précise que je m'en irai au moment du vote de ce compte administratif, la loi m'obligeant à me déporter quelques secondes. Je vous en prie, M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Donc, on va procéder à l'adoption du compte administratif. Vous remarquerez que les sommes portées sont exactement les mêmes que sur le compte de gestion.

Pour le CA 2020 :

- En mandats émis en section de fonctionnement, nous avons 4 396 474,96 €
- En titres émis en section de fonctionnement, nous avons 4 801 534,91 €
- Ce qui nous fait un résultat de clôture de 405 059,95 €
- Pour la section d'investissement en mandats émis, nous avons 1 184 383,96 €
- Titres émis : 1 523 884,85 €
- Soit un résultat net de clôture de 339 500,89 €
- Dans le compte administratif, nous reportons l'exercice N-1 qui était de 100 000,00 €
- Nous avons donc des dépenses restant à réaliser de 444 621,00 €
- Et des recettes restant à réaliser de 313 226,00 €

Avez-vous des questions par rapport à ce compte administratif auxquelles le maire pourra répondre ? S'il n'y a pas de questions, les totaux étant identiques, je vous propose de passer au vote. Par contre, il faut sortir.

M. DE LAUNAY quitte la séance le temps du vote.

M. MALVILLE : Nous procédons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de l'année 2020

M. DE LAUNAY : Le prochain point à l'ordre du jour est l'affectation du résultat de l'année 2020.

On a :

- Un résultat d'exécution de la section de fonctionnement à affecter de 405 059,95 €
- Auquel s'ajoute, si j'ai bien compris, le résultat reporté de l'exercice antérieur qui était de 100 000,00 €.
- Si vous faites 405 059,95 € plus 100 000,00 €, ce qui fait un total de 505 059,95 €

On propose d'affecter en dotation complémentaire de réserve 305 059,95 € et en excédent reporté à la section de fonctionnement, la somme de 200 000,00 €.

Y a-t-il des voix contre cette affectation du résultat de l'année ? Oui, il reste un solde en investissement de 1 419 671,02 €. Vous faites bien de le souligner Karyn.

Y a-t-il des remarques sur cette affectation du résultat que nous proposons ? D'abord les remarques puis je la passe au vote. C'est bon de votre côté ? Qui est contre cette affectation du résultat ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Fiscalité locale directe : vote des taux

M. DE LAUNAY : Autre point à l'ordre du jour, la question du vote des taux de fiscalité locale directe pour l'année 2020. Conformément à nos engagements, nous n'augmentons pas la pression fiscale cette année. En dépit d'une réforme fiscale lourde d'incertitudes et d'un contexte sanitaire économique et social assez compliqué, on vous propose de ne pas augmenter la fiscalité locale directe cette année. Étant précisé que la loi de Finance pour 2020, vous le savez également, a procédé à la fusion des parcs communaux et départementaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette taxe est désormais affectée aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Vous voyez que le taux a augmenté, mais en réalité il n'a pas augmenté. Il s'agit uniquement de l'addition du taux départemental et communal. On propose de répartir pour l'année 2020 à un taux de 39,58 % s'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à un taux de 48,52 % s'agissant de la taxe foncière pour les propriétés non bâties. Le produit fiscal attendu pour l'année 2021 est de 1 734 875 €.

Y a-t-il des remarques sur cette proposition ? M. VEYSSIERE, je vous en prie.

M. VEYSSIERE : J'ai une question technique. L'engagement est de ne pas augmenter la pression fiscale, donc on ne peut ni jouer sur la partie communale ni sur la partie départementale. Ça, c'est le département qui gère.

M. DE LAUNAY : Oui, tout à fait. Le taux communal est de 22,12 %. C'est celui de l'année dernière. Le taux départemental était l'année dernière de 17,46 %. Si vous faites 22,12 % plus 17,46 %, on arrive à 39,58 %. Notre marge de manœuvre concerne le taux communal. Compte tenu de la réforme de la fiscalité annoncée par le gouvernement depuis quelques années, vous avez compris qu'elle est entrée progressivement en œuvre. Notre seul levier demain en tant qu'élus municipaux, si d'aventure nous comptions accroître nos recettes fiscales, serait d'augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties sachant que sur les propriétés non bâties il n'y a pas grand-chose à gagner puisque le produit fiscal sur la T.F. non bâtie est ridicule. Elle est de 30 000 €. En réalité notre seul levier serait la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui reviendrait à faire peser l'effort fiscal au nom de l'intérêt général uniquement sur les propriétaires izonnais, ce qui de mon point de vue n'est pas une justice, en termes de justice fiscale. Je préférerais que tous les Izonnais qu'ils soient propriétaires ou locataires contribuent à l'effort requis au nom de l'intérêt général. Cette réforme de la fiscalité voulue par le gouvernement ne le permet plus, donc c'est de mon point, une problématique aiguë à laquelle on va devoir se confronter dans les années qui viennent. Ceci étant, nous nous étions engagés, en effet, à ne pas augmenter la pression fiscale, donc on n'envisage pas, en tout cas à l'heure où je parle aujourd'hui en 2021, d'augmenter cette pression fiscale. Le contexte teinté d'incertitudes dans lequel on baigne en ce moment pourrait amener plusieurs élus à se poser la question. En tout cas en ce qui nous concerne, on ne se pose pas la question à ce jour, M. VEYSSIERE.

M. VEYSSIERE : Par contre si le département augmente sa pression fiscale indirectement cela nous sera reversé ?

M. DE LAUNAY : Oui, mais il ne le fera pas.

M. VEYSSIERE : C'était juste pour comprendre le mécanisme.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il d'autres remarques peut-être avant que je passe au vote ?

M. BRARD : Je disais : avons-nous une petite idée de la répartition propriétaires/locataires sur Izon pour connaître l'impact ?

M. DE LAUNAY : Je le dis de mémoire, donc c'est hasardeux. Je crois qu'on est sur du 80/20 (80 propriétaires). Cela ne doit pas être tout à fait ça, mais je ne dois pas être loin du bon chiffre de 80/20. On est une Ville de propriétaires, mais bien évidemment cela pourrait ne pas durer. Il est bien évident que la pression urbaine qui pèse sur Izon pourrait conduire à une explosion du nombre de locataires sur Izon, tout particulièrement de locataires dits sur des habitats à loyer modéré, donc cela double voire cela triple la difficulté pour une commune comme la nôtre. Cela voudrait dire qu'on aurait affaire à une augmentation de la démographie, et donc à un besoin de services supplémentaires pour assurer un service public local de qualité sans avoir de levier fiscal pour assurer ces dépenses supplémentaires. En résumé, cela ferait reposer l'effort sur les propriétaires alors qu'on ferait cet effort avant tout pour servir, si je puis dire, des nouveaux locataires sur Izon qui par ailleurs peuvent être les bienvenues. Ce n'est pas le sujet. Je veux dire qu'en termes de justice fiscale à une échelle communale, cela pose véritablement question.

Il y a une autre interrogation en filigrane, c'est qu'on sera désormais beaucoup plus tributaire des dotations, des compensations votées par l'État, donc là où on avait un système fiscal qui encourageait la décentralisation, on a aujourd'hui un système fiscal qui au contraire tend à centraliser les politiques fiscales. D'une manière générale, c'est plus que discutable politiquement. En tout cas quand on est Girondin sinon de naissance, mais au moins de conviction comme moi, cela interroge.

Des remarques ? Je peux la passer au vote ? Je vous propose donc de voter les taux que nous vous avons proposés soit 39,58 % pour la foncière des propriétés bâties et 48,52 % pour la foncière des propriétés non bâties. Y a-t-il des voix contre cette proposition ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP)

M. DE LAUNAY : L'autre point à l'ordre du jour est deux modifications relatives à deux autorisations de programme et de crédits de paiement.

La première révision proposée pour l'AP/CP relative à l'aménagement du centre technique municipal, nous ne l'avions pas prévue. Mais, il s'avère qu'il reste encore des tout petits travaux à faire au sein du centre technique municipal. Il faut faire une ouverture. Il faut créer une fenêtre ou une porte ou une porte-fenêtre je ne sais plus. On vous propose d'ajouter 4 000 € à cette AP/CP. Cela n'est pas grand-chose.

En revanche, la deuxième AP/CP concerne une opération d'envergure. C'est probablement la plus grande opération qu'on a à réaliser sur Izon depuis que la commune existe, à savoir la construction de la médiathèque. On vous propose de modifier l'AP/CP en prévoyant 800 000 € de dépenses en 2021 et 906 510 € en 2022. C'est un effort qu'on va répartir sur deux années. Je rappelle que le projet de médiathèque, on en reparlera tout à l'heure, fait l'objet de subventions très généreuses, on va le dire comme cela, de la part de la Direction régionale des affaires culturelles et du Conseil départemental de la Gironde. En réalité en autofinancement, on va être autour de 25 %. Je vous le dis de mémoire. Il y a une incertitude au sujet du fonds de concours C.A.L.I. pour lequel je n'ai toujours pas de réponse.

Y a-t-il des questions au sujet de la révision de ces deux AP/CP ? On en discutera tout à l'heure si vous le voulez, au sujet de la médiathèque en particulier. Y a-t-il des voix contre ces deux révisions ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Subventions aux associations – année 2021

M. DE LAUNAY : L'autre point à l'ordre du jour est au sujet des associations, plus précisément c'est au sujet des subventions qui sont allouées aux associations en 2021. Je laisse la parole à Gilles BOUEY. Gilles, tu as la parole.

M. BOUEY : Merci, Laurent. Le budget 2021 au niveau associatif reste sensiblement le même que celui de l'année dernière.

Pour rappel l'année dernière, nous étions partis d'une aide autour de 25 000 € et aujourd'hui elle est de 45 000 €. Malgré la COVID et les baisses d'activité de nos associations, nous continuons quand même le soutien et l'effort envers nos associations. Je ne vais peut-être pas détailler chaque subvention. Je vais essayer d'être plus précis sur ce qui a bougé. Il y a quelques modifications légères.

Les modifications sont :

Une nouvelle aide de 1 000 € pour AID'ANIMAUX 33. Nous avons décidé d'encourager le bien-être animal que cela soit par cette association-là en termes de subventions, mais aussi pour NE CRIN PLUS RIEN pour les chevaux. Là, il n'y a pas de subvention, par contre il y a des mises à disposition de terrains. C'était aussi une demande de l'année dernière de cette association-là et on était passé à côté, donc cette année on a décidé de marquer le coup. Il faut savoir que cette association intervient sur Izon pour les chiens et les chats errants, des castrations, des euthanasies et cela leur coûte en moyenne 3 000 € sur une année. Voilà pour cette association.

Nous avons aussi décidé d'augmenter la subvention du CYCLO CLUB izonnais. On essaie de lancer avec M. ANGLADE un gros projet, une course UFOLEP qui devrait, selon le contexte, se tenir le dimanche 23 mai en association avec la commune de Vayres. On essaie d'intégrer dans cette subvention les cotisations d'assurance parce qu'à chaque fois que M. ANGLADE fait une manifestation avec son association il y a entre 250 à 300 € de plus pour les assurances.

Ensuite, nous avons le BASKET izonnais. Nous avons décidé d'une augmentation, cette fois-ci, substantielle de leur subvention, car ils ont un projet par rapport aux jeunes qui est très dynamique. Ils ont illégalement embauché un B.P.J.E.P.S. en partenariat. Ils nous ont proposé également un partenariat avec la Mairie pour ce qui est T.A.P. donc on va étudier tout cela de plus près. En fait, c'est une association qui a tout compris. Elle a compris comment on fonctionnait, donc on va essayer de les encourager.

Pour les COULEURS DU TEMPS, on a baissé la subvention. On est revenu à N-1. L'explication est qu'on fait un investissement important au niveau des pavillons avec du matériel mis à disposition et financé par la Mairie. Il y a également une autre explication, c'est que c'était une année blanche pour eux comme pour les autres vous me direz. Il n'y a pas de souci. Par contre, il n'y a pas eu d'investissement de leur part.

Ensuite, il y a GYM TENDANCE. C'est pareil, on a baissé. On est revenu sur l'année N-1, c'est-à-dire qu'on est passé de 3 000 à 800 €. La raison est qu'après deux relances, on n'a eu aucune demande de cette association concernant les subventions. Deuxièmement, on avait décidé de monter à 3 000 € parce qu'ils ont fait un effort financier important au mois de septembre par rapport à la COVID (mars – septembre 2020) en baissant le prix de leur adhésion.

Ensuite, il y a HORIZON DES ARTS. Pour HORIZON DES ARTS, nous n'avons rien budgété pour l'instant pour cette association-là, car elle est en stand-by. Il y a eu des démissions, non pas écrites, mais orales, donc aujourd'hui il n'y a plus qu'une personne dans le bureau. Après l'avoir reçue plusieurs fois, on a décidé de ne pas mettre de subvention, en tout cas aujourd'hui.

Ensuite, une autre association à une modification c'est IZON K DANSE. C'est une association très dynamique et qui est essentielle pour Izon. Je le dis haut et fort. Elle est essentielle pour Izon. Malgré cela, on a décidé de baisser la subvention, car l'année dernière c'était aussi une aide ponctuelle. Ils ont baissé la cotisation des adhérents, pour les anciens adhérents.

Puis, ils ont également une trésorerie qui est très importante du fait qu'ils ne font plus leur grosse journée danse au mois de juin qu'ils faisaient à Saint-Loubès au niveau de la coupole et qui coûtait environ 3 000 € à l'année.

Il y a aussi une modification pour le BOUCHON IZONNAIS. On a décidé d'augmenter la subvention, car c'est une association qui répond positivement à chaque fois qu'on fait appel à eux. Elle encadre bien aux jeunes. Elle fait également partie d'ACTI'VACANCES. À chaque fois qu'on a eu besoin d'eux, ils ont répondu présents, donc on a décidé de monter leur subvention.

Il y a une nouvelle association qui est LES BOULISTES IZONNAIS. L'année dernière, ils avaient fait une demande, mais ils avaient moins d'un an de vie. Selon les critères, l'association doit avoir a minima un an de vie. Cette année, on répond à leurs attentes et on encourage les Izonnais à aller les retrouver sur le boulodrome.

LES ÉCHOS LUDIQUES, c'est une association qui a également plus d'un an. Elle essaie de travailler en partage avec d'autres associations. J'espère que les associations nous entendront ce soir et répondront favorablement au dernier mail qui a été envoyé ce matin. Merci aux associations de répondre favorablement à leur demande d'aujourd'hui. On a décidé de les encourager et de leur remettre une subvention également.

L'U.S.E.P. n'avait pas fait de demande l'année dernière. Cette année, ils en ont fait une. Là, c'est pareil. C'est une association qui est encadrée par des bénévoles et qui est essentielle pour la commune. Elle permet de découvrir de nouveaux sports, de nouveaux horizons, et donc on a décidé de répondre à leur demande.

Nous avons décidé de faire des modifications au niveau des subventions des associations. Pour le reste, c'est maintenu à l'égale de l'année dernière. Si vous avez des précisions ou des observations qu'elles soient positives ou négatives, n'hésitez surtout pas pour les positives. Je suis à votre écoute.

M. DE LAUNAY : Des remarques peut-être ? Oui Mme FONTAINE, je vous en prie.

Mme FONTAINE : Bonsoir ! Oui, j'ai deux remarques. Vous avez partiellement répondu à ma première interrogation concernant l'association AID'ANIMAUX 33 pour laquelle vous dites qu'elle existait sur Izon auparavant et pour laquelle je n'ai personnellement jamais entendu parler.

M. DE LAUNAY : Non, elle n'existait pas sur Izon auparavant. Je corrige, car ce n'est pas du tout ce qu'il a dit. Enfin, ce n'est pas ce que j'ai compris en tout cas. C'est une association qui intervient sur Izon depuis plusieurs années. Le siège n'est pas à Izon, car il se trouve sur la métropole bordelaise, mais elle intervient sur Izon depuis plusieurs années. L'année dernière compte tenu du nombre de chats qu'elle a recueillis et du nombre de stérilisations qu'elle a effectuées, je le dis de mémoire, l'association a dépensé 3 800 € pour Izon, chiffres à l'appui. J'ai eu un échange et une correspondance avec la présidente. En moyenne, c'est ce qu'elle dépense par an pour la bienveillance animale sur Izon. Donc, nous lui accordons une subvention de 1 000 € sachant qu'elle nous avait déjà sollicités l'année dernière, mais que cela nous avait échappé. Elle m'a ressollicité cette année. Il me paraît bon de lui allouer une subvention de 1 000 €, sachant qu'à l'arrivée cette association dépensera de toute façon beaucoup plus de sous que le montant de la subvention qu'on va lui accorder. Mais, elle n'a pas son siège à Izon.

Mme FONTAINE : D'accord. Parce qu'il est vrai que cela ne correspondait pas vraiment aux critères dont on avait parlé le 30 juillet dernier sur le précédent budget, notamment sur les critères d'ancienneté d'associations sur la commune, d'implication auprès des jeunes, de participation à la vie communale. J'entends le bien-être animal bien sûr.

Ma deuxième interrogation concerne IZON VAYRES FOOTBALL CLUB ou F.C. MASCARET pour laquelle vous maintenez la subvention de 18 000 € qui est la plus importante de tout ce budget. Elle fait plus d'un tiers du montant total. L'année dernière M. BOUEY, vous nous aviez expliqué en juillet que c'était dû à la perte d'un sponsor maillot, entre autres. Donc, je me pose la question : est-ce que la Mairie d'Izon est sponsor maillot maintenant ?

M. BOUEY : Non, ce n'est pas marqué « Izon, bien dans son béton » sur leur maillot. Non, pas pour l'instant. Plus sérieusement, on a décidé de maintenir la subvention au niveau du F.C. MASCARET pour une principale raison, c'est qu'ils ont eu un budget qui a été divisé par deux sur l'année écoulée, entre 2020 et 2021, si on compte de septembre à juin. Pour quelle raison ? La COVID bien sûr. Ils n'ont pas pu faire les manifestations qui leur rapportent beaucoup d'argent du style le 1^{er} mai, le 8 mai, comme les autres associations vous me direz, du style les vide-greniers et les repas. Donc, ils ont été obligés de diviser par deux leur budget. Ils sont un petit peu, je ne vais pas vous mentir, dans le rouge au niveau des comptes. C'est une association qui est dynamique, qui s'occupe de 400 enfants dans nos communes avec une répartition assez importante sur Izon. C'est de l'ordre de 70 % izonnais et les autres sont entre Saint-Sulpice et Vayres, donc 30 %. Nous encourageons ce club à continuer, à perdurer. Au niveau de tout ce qu'il y a autour, ils ont pris des encadrants. Ils ont structuré cette année. Ils ont des défraiements qui ont été maintenus parce que nos enfants ont continué à s'entraîner pendant la COVID même si cela a été difficile. Ils sont allés s'entraîner un coup par six suivant l'état sanitaire, un coup par dix, par douze, par quinze selon les protocoles mis en place au cours de cette année. Par contre, j'ai vu nos enfants aller s'entraîner au stade d'Izon tous les jours de la semaine et cela est très important pour nous. Ils ont été très occupés et on ne les a pas vus traîner dans les rues, donc pour nous c'est essentiel. Voilà une des principales raisons pour lesquelles on maintient la subvention au F.C. MASCARET, mais, je vous dis « Izon bien dans son béton », non.

Mme FONTAINE : Je vous remercie pour ces précisions.

M. BOUEY : Avec plaisir.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il d'autres remarques peut-être ? Ça va, M. BOISSEAU ? Je passe au vote des subventions allouées aux associations pour 2021. Qui est contre cette proposition, ce tableau de subventions aux associations ? Qui s'abstient ? Bien, je remercie pour cette unanimité. S'agissant des subventions aux associations, c'est une première sauf erreur de ma part. Non ? Il y a eu l'unanimité l'année dernière ? Je ne crois pas. C'est bien, merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Refinancement de deux emprunts auprès de la Banque Postale

M. DE LAUNAY : L'autre point à l'ordre du jour est le refinancement de deux emprunts auprès de la Banque Postale. La collectivité avait souscrit auprès du Crédit Agricole deux prêts à un taux de 5,39 %, l'un en 2012 et l'autre en 2013 pour des durées de 15 ans pour tous les deux, donc c'est beaucoup. M. VEYSSIERE avait très justement pointé l'année dernière à la même époque, l'opportunité que représenterait un refinancement de ces deux emprunts.

Je lui avais répondu qu'on était en train d'y réfléchir, qu'on était en contact notamment avec des organismes qui nous accompagnaient dans ce refinancement. Après un travail des services et de Valérie DELANNOY en particulier, la Banque Postale nous propose un refinancement. La négociation avec le Crédit Agricole fut un échec, donc la Banque Postale prend le relais et nous propose un refinancement avec un nouvel emprunt unique au taux de 0,68 % sur 8 ans. Au total, il faut retenir que le refinancement de ces deux prêts est à un taux nettement plus attractif, 0,68 % au lieu de 5,39 %. Cela n'a rien à voir et cela nous fera réaliser une économie de 32 000 € à peu près sur 8 ans, donc c'est toujours cela de pris. C'est plutôt une bonne chose.

Y a-t-il des remarques ? M. VEYSSIERE, tout est OK ? Je propose de passer au vote pour le refinancement de ces deux emprunts. Y a-t-il des voix contre ? Je serais surpris. Des abstentions ? Je vous remercie pour cette nouvelle unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Adoption du budget primitif 2021

M. DE LAUNAY : Le gros morceau de la soirée et l'adoption ou non du budget primitif 2021. Comme vous le savez, chers collègues chers Izonnais, le vote du budget primitif est un moment important dans la vie d'une collectivité. C'est un document de référence qui nous lie. Évidemment, une décision modificative et toujours possible en cours d'année, Karyn. En tout cas, c'est un document de référence dans lequel il y a les recettes et les dépenses prévues et autorisées pour l'année 2021. C'est un outil de gestion et un outil de prévision très précieux qui permet d'avoir un peu de visibilité sur ce qu'on va faire. En ce qui nous concerne, nous avons construit ce budget de manière volontariste. On en discutera après. Ce budget est plutôt optimiste malgré le contexte. Il est ambitieux, me semble-t-il. On en rediscutera certainement. Et, il est néanmoins réaliste au regard des capacités financières de la commune.

Le budget prévisionnel 2021 qui vous est présenté s'équilibre côté section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 5 007 179 € et côté section d'investissement, toujours en dépenses et recettes, à 3 326 998 €.

Ce budget a fait l'objet d'une présentation à la Commission Finance et Administration Générale le 1^{er} avril dernier. Vous avez été destinataires de la dernière maquette réglementaire de ce budget sachant qu'il y a eu des toutes petites modifications puisque l'État nous a communiqué certains éléments uniquement hier ou avant-hier, donc à la marge, à quelques euros près. On a modifié deux ou trois petites choses. Est-ce que tout le monde a été destinataire de la dernière plaquette ?

Dans un premier temps, je vous propose d'aborder à grands traits la section de fonctionnement puis la section d'investissement. D'abord du côté de la section de fonctionnement, on fait les dépenses puis les recettes. J'ai quelques remarques à faire sur les gros blocs de dépenses. D'abord du côté du chapitre 11, les charges à caractère général. Ces charges représentent 23 % du budget total de fonctionnement et qui correspondent aux dépenses obligatoires et aux dépenses courantes d'une collectivité. Il y a les dépenses obligatoires d'une part et les dépenses courantes d'autre part.

Pour les dépenses liées aux fluides, vous avez les chiffres. Je ne vais pas vous donner les chiffres tout le temps. Là, on souhaite trouver des pistes d'économies sur les consommations d'électricité, d'eau, sur les consommations de carburant. On a mis en place des outils de suivi.

Puis, on en rediscutera également, car on va s'engager sur des économies d'énergie. Il y a un plan d'investissement en matière d'économie d'énergie qui sera progressif bien évidemment. On attend encore l'étude thermique. Je pense qu'ils ne sont pas pressés. Nous oui, mais c'est comme ça. Puis, on en parlera également plus tard, mais on va éteindre l'éclairage public entre minuit et 5 heures. Cette extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures devrait également nous permettre de dégager certaines économies. Par principe, il y aura des exceptions dans certains secteurs, on en rediscutera tout à l'heure.

Le poste fournitures, entretien, petits équipements de voirie, ce poste permet aux services municipaux de fonctionner. Il permet aux services municipaux de réaliser des travaux en régie. Cela est précieux, car il y a toujours besoin de fournitures et de petits équipements.

Le poste prestations de services, c'est un gros poste. C'est un poste important. C'est la restauration scolaire. Je crois qu'on a un peu plus de 204 000 € qui sont prévus pour la restauration scolaire avec la société SOGERES. Puis, il faut également préparer l'ouverture de la nouvelle médiathèque. Donc dans le cadre de cette ouverture, il faut constituer un nouveau fonds de livres. Cette constitution d'un nouveau fonds de livres nous oblige, pas pour la totalité des livres, mais en partie, à avoir recours à un prestataire pour protéger ces livres. On a équipé différents sites d'un matériel de qualité supérieure au niveau notamment des photocopieurs. Il y a en particulier l'école maternelle et l'école élémentaire très bientôt. Les instituteurs de l'école maternelle ont bénéficié et ceux de l'école élémentaire bénéficieront de nouveaux photocopieurs afin de les rendre plus opérationnels. J'allais dire plus rationnels, mais pas forcément, mais plus opérationnels en tout cas.

L'entretien, la réparation des bâtiments et des voiries sont inévitables. Là, on prend un gros shoot à 168 000 €, mais c'est nécessaire si on veut préserver l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti de la collectivité. Évidemment, il serait bien qu'on entre dans une logique davantage préventive que curative s'agissant de cet entretien des bâtiments en particulier. Mais, on part de très loin et ceux qui étaient hier dans la majorité savent mieux que nous, je pense, en tout cas je le découvre, que notre patrimoine bâti en particulier n'est pas forcément dans un super état. Donc, il y a inévitablement des dépenses à réaliser pour préserver ce patrimoine.

Le volet assurance, je n'en parle pas, car il y aurait conflit d'intérêts. Non, ce n'est pas vrai. Je plaisante. Le volet assurance est inévitable, donc il y a beaucoup d'assureurs dans la salle. Il est inévitable, car il faut couvrir les personnes et les biens bien. Une nouvelle consultation est en cours. On espère une baisse du montant, mais on n'a pas encore le montant exact qu'on va prendre en 2021.

Les frais d'actes et de contentieux ne baissent pas. On part sur le même niveau qu'en 2020 contenus des dossiers en cours. Il pourrait y en avoir encore davantage. On en rediscutera en Commission tous ensemble.

On assume pleinement une augmentation du budget fêtes et cérémonies. Même si le contexte sanitaire n'est pas très joyeux, on espère vivement que des manifestations culturelles, municipales, des manifestations organisées par des associations, vont se multiplier dans les semaines qui viennent. On va dire à compter de fin mai début juin. Et, on a programmé un certain nombre de manifestations de notre côté qui font qu'inévitablement ce budget augmente. J'aurai l'occasion d'en reparler plus tard. C'est quasiment constitutif de notre A.D.N. que de dire qu'il faut vivre Izon. Et pour vivre Izon de manière intense, il faut inévitablement de temps en temps se faire du bien en faisant la fête et ont en a grand besoin.

Le budget communication est en hausse. La retranscription des Conseils municipaux a un coût. Notre prestataire pourrait faire un effort, mais le travail est bien fait. Il a déjà fait un effort, mais il peut peut-être en faire encore un, je ne sais pas. Je pense qu'il m'entend. Il doit m'écouter. Cela a un coût pour la collectivité, mais c'est efficient d'un certain point de vue parce que les Conseils municipaux sont vus par de nombreux Izonnais. Ils sont nombreux à nous suivre. On a tous, je pense, des bons retours. Je n'ai jamais trouvé un Izonnais depuis 9 mois pour me dire que c'était une mauvaise idée que de retransmettre ces Conseils municipaux. Je trouve que c'est plutôt bon pour la démocratie locale. On va le dire comme ça.

Cela a un coût. On pourra en discuter avec le Monsieur qu'il y a derrière moi. Peut-être qu'à 29, on arrivera à le convaincre.

Je poursuis sur le budget communication. On se permet quelques friandises. On a assuré l'édition d'un livre *Mémoire des anciens*. On trouvait cette idée pas mal du tout. Puis, Audrey COMBIER coûte cher, c'est connu.

Chapitre 12 : Charges du personnel. Ce chapitre représente quand même 56 % du budget de fonctionnement. Alors, c'est évidemment colossal. Comme je l'ai indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, elles augmentent de 6,7 % par rapport au budget réalisé en 2020. On peut trouver que 6,7 % c'est toujours trop, mais c'est déjà moins qu'en 2020, et encore moins qu'en 2019, et encore moins qu'en 2018. L'idée est quand même de faire en sorte qu'on finisse par stabiliser ce chapitre 12. Évidemment, il reste des augmentations inévitables. Par ailleurs en contexte COVID, on envisage, et on l'a budgétisé, le recrutement de personnel supplémentaire dans le cadre de la crise sanitaire, principalement pour veiller au respect du protocole sanitaire au sein des écoles, principalement, mais pas seulement. Évidemment, cette crise de la COVID nous coûte très cher. On est attaché à assurer la continuité pédagogique. Le glissement vieillesse technicité est inévitable. Là, on ne peut pas passer outre. L'ouverture de deux classes à la rentrée 2021 a un coût. Pour l'élémentaire, il y a des coûts d'entretien supplémentaires. Pour le niveau maternel, il faut recruter une A.T.S.E.M. On ne va pas chipoter sur le recrutement d'une A.T.S.E.M. J'ai des collègues maires qui le font ailleurs, mais je ne me sens pas capable à titre personnel de dire : non, on ne va pas partager une A.T.S.E.M en deux classes. Je n'en suis pas capable. Donc là dans l'intérêt des enfants et dans l'intérêt des familles d'une manière générale, je pense qu'il peut y avoir consensus entre nous pour dire qu'on va recruter une A.T.S.E.M. supplémentaire. C'est comme ça et ce n'est peut-être pas fini. Concernant la progression de carrière, c'est inévitable. Le remboursement obligatoire est également inévitable. C'est un chapitre qui augmente, mais on a fait des efforts pour qu'il augmente moins que par le passé. On va essayer, dans la mesure du possible, de continuer à réaliser des efforts.

Chapitre 65 sur les autres charges de gestion courante, il n'y a pas grand-chose. Cela représente 4 % du budget de fonctionnement. Il s'agit principalement des subventions aux associations. Donc là aussi, c'est un choix politique qu'on assume. Quand on a démarré ce mandat, les subventions en 2019, avant qu'on arrive, étaient de 25 000 € par an, sauf erreur. Gilles, c'est ça ? On en est aujourd'hui à 45 000 € à peu près, donc inévitablement c'est une augmentation de ce chapitre 65. Puis, il y a le budget du C.C.A.S. avec la subvention d'équilibre pour le C.C.A.S. Là aussi, la subvention d'équilibre est de 12 000 €. On renouvelle la subvention qu'on avait accordée l'année dernière. J'ai presque envie de dire : plus que jamais, ce maintien est justifié. Comparativement au mandat précédent, c'était 5 000 ou 6 000 € de subvention d'équilibre, donc on a doublé cette subvention. On maintient ces 12 000 €. Tout à fait entre nous compte tenu de la crise sociale, on pourrait peut-être même envisager encore un petit effort pour Maryse BOUCHÉ qui est, comme chacun sait, très têtue et gourmande. Ce sont des qualités au sein du Réveil Izonnais.

Chapitre 66 : quelques mots sur les intérêts d'emprunt. Vous l'avez compris, on a renégocié deux emprunts du Crédit Agricole auprès de la banque Postale, donc on réalise quelques économies sur ces intérêts d'emprunt.

Le fameux chapitre 14 est sur les atténuations de produits. Il s'agit de la pénalité au titre de la loi S.R.U. suite à la non-conformité à l'article 55 de la loi SRU en raison de notre carence grave en logements sociaux. Je revoyais les chiffres sur la dernière période triennale (2017, 2018, 2019). La commune s'était engagée à réaliser 113 logements sociaux sur Izon. C'était donc sous le mandat précédent. Sur les 113 logements sociaux attendus par l'État, la commune en a réalisé 10. Donc quand on réalise 10 logements sur 113, il ne faut pas être surpris si l'État maintient son prélèvement obligatoire. Cela aurait pu être pire. On s'en sort avec 150 000 € de pénalité cette année. Cela aurait pu être 300 000 €.

Je l'ai déjà dit. Ils ont tenu compte du fait qu'on était nouveau et la problématique des logements sociaux à Izon était une problématique très aiguë. Ils en ont tenu compte. La Préfète en a tenu compte et je la remercie. Enfin, il reste quand même 150 000 € de pénalité qui peuvent être propulsés à 300 000 € très rapidement, donc il va falloir qu'on en discute sérieusement de cette pénalité liée à la loi S.R.U. Puis le chapitre 14 sur les atténuations de produits est également l'attribution de compensation négative due à la C.A.L.I. Là, je n'en reparle pas. Vous avez les tenants et les aboutissants de cette attribution de compensation négative. Mais, on paye l'histoire et on paye le transfert de compétence. Pour l'instant, cela ne devrait pas bouger. On en reparlera, je pense, prochainement en Commission Finances.

Je poursuis sur les recettes de fonctionnement. M. MALVILLE, vous souhaitez intervenir maintenant. Je suis sur le fonctionnement. Je viens de faire les dépenses. Je peux attaquer les recettes et on peut faire une pause et discuter. On le fait comme ça, très bien. Merci, M. MALVILLE.

Sur le volet recettes de fonctionnement :

On a l'excédent reporté de 200 000 € qu'on a voté à l'unanimité il y a quelques minutes.

Le chapitre 70 représente 11 % des recettes de fonctionnement. Il s'agit notamment des produits des services municipaux. On a connu une année 2020 très compliquée en raison de la COVID, en raison du confinement puisqu'on a eu moins de produits du côté des services publics municipaux et principalement du côté des services périscolaires. On n'a pas perçu de recettes, donc cela nous plombe un petit peu. Là, on part sur 2021 de manière peut-être un peu optimiste. On part sur une année de plein exercice, donc on espère qu'on va vivre une année assez tranquille. On compte beaucoup sur la vaccination pour vivre une année pleine, mais rien n'est moins sûr.

Le chapitre 73 est un gros chapitre du côté des recettes de fonctionnement. Cela représente 54 % des recettes de fonctionnement. Cela correspond aux impôts et taxes. Ce chapitre est un peu minoré par rapport au réalisé 2020 puisque certains montants ne nous ont pas été totalement notifiés. C'est bien cela ? Et Karine LONGAIVE étant de tempérament très prudent, et là c'est du grand n'importe quoi parce que c'est tout l'inverse. Professionnellement, elle est très prudente, personnellement peut-être un peu moins. Étant professionnellement prudente, Karine LONGAIVE est partie sur une petite évolution à la baisse. On verra comment cela se passe dans les semaines qui viennent. On aura des réponses assez rapidement. Les taux des taxes locales n'ont pas été augmentés, donc de ce côté-ci on n'augmente pas nos recettes de fonctionnement.

Le chapitre 74 est aussi un gros poste. Il représente 33 % des recettes de fonctionnement où sont inscrites les dotations versées par l'État, les participations de la CAF ainsi et surtout les subventions du département. Lorsque je dis « ainsi et surtout », c'est un peu exagéré. C'est parce que j'aime beaucoup le département que je dis cela, mais objectivement les dotations versées par l'État sont quand même un peu plus importantes que les subventions versées par le département même si tout cela est en progression de 62 000 €. C'est plutôt pas mal.

Le chapitre 13 concerne les atténuations de charges. Je ne vous en parle pas. Il s'agit des remboursements des salaires des agents en cas de maladie. Il y en a toujours trop. C'est un problème de longue haleine et compliqué à traiter, mais il y en a toujours trop.

Le chapitre 77 concerne les produits exceptionnels. Il s'agit principalement du remboursement de sinistres et de la facturation pour les animaux en divagation sur la voie publique.

Puis concernant les opérations d'ordre entre sections, je passe parce que c'est de la gymnastique comptable. Ce n'est pas très intéressant.

Voilà pour le volet fonctionnement.

M. MALVILLE, je poursuis toujours où on va sur le fonctionnement avant d'aller sur les investissements ? Je ne vous entends pas, M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Vous êtes lancé, donc allez-y. À moins qu'on fasse deux débats, un sur le fonctionnement pour qu'on discute ensemble du fonctionnement et après un sur l'investissement.

M. DE LAUNAY : Je fais comme vous voulez M. MALVILLE, mais si vous me laissez la main, il n'y a pas de problème j'enchaîne là-dessus.

M. MALVILLE : Je vous laisse la main et après on y reviendra.

M. DE LAUNAY : Très bien, j'enchaîne donc sur le volet investissement, toujours sur les grands blocs. D'abord, il y a quelques lignes structurantes dans ce budget d'investissement. Ensuite, on entrera dans le détail des opérations si vous le souhaitez.

Les quelques lignes structurantes d'abord :

La première observation saute aux yeux : la médiathèque. La politique culturelle d'Izon est un gros bloc en 2021. 800 000 € ont été prévus. Je disais que c'est un beau projet, un projet ambitieux, un projet structurant, un projet né sous le précédent mandat, sous l'autorité d'Anne-Marie ROUX. C'est un projet qu'on a modifié à la marge, qu'on a affiné, qu'on a bonifié ces derniers mois. Il faut surtout souligner que c'est un projet qui est généreusement subventionné par la D.R.A.C. et le Conseil départemental. C'est un beau projet qui rendra, je l'espère, de nombreux services aux Izonnais. En tout cas, on met tout en œuvre pour que cet équipement public ambitieux rencontre un grand succès populaire de la part des Izonnais. On espère bien convaincre notamment une partie de la population qui n'a pas l'habitude de fréquenter des lieux de culture. Là, cette population sera invitée. On le redira constamment, mais on mise beaucoup sur cet investissement. Là, c'est quelque chose qui saute aux yeux. La médiathèque et le gros investissement sur l'année 2021. Il va falloir qu'on explique aux Izonnais que ce projet est généreusement subventionné et surtout il va falloir convaincre les Izonnais que ce projet aura de nombreuses utilités pour les petits comme pour les grands.

L'idée-force et la ligne structurante de ce projet pour ceux qui ne l'auraient pas compris, on a fait campagne sur « Ensemble vivons Izon ». Ça, c'était notre signature. Finalement dans le texte qui est le nôtre aujourd'hui, ce n'est pas de bol. « Ensemble vivons Izon », on arrive et on se prend la COVID en pleine face, ce n'est pas de bol. Mais on maintient le cap et l'idée. Pour vivre Izon, on pense qu'il faut tout faire pour favoriser les échanges entre Izonnais, favoriser les échanges, tisser des liens entre Izonnais. Et pour encourager cette création de liens, il faut encourager des initiatives. Il faut permettre aux Izonnais de se réapproprier certains espaces publics, donc on va investir sur la place du marché. On va essayer d'en faire un lieu de vie festif, populaire. Cela a un coût. C'est un investissement qui a un sens.

On a dit tout à l'heure qu'on va multiplier les événements festifs et culturels. C'est du fonctionnement, mais c'est la même idée : « Ensemble vivons Izon ». Favorisons les échanges. On essaie de favoriser autant que possible la vie associative en faisant en sorte que la vie associative soit plus riche. Évidemment aujourd'hui, c'est la paralysie totale. Mais demain les investissements qu'on a réalisés sur les locaux mis à disposition des associations, j'espère bien qu'ils montreront qu'on est dans le bon sens, en tout cas qu'on pousse dans le bon sens.

Il s'agit de favoriser des projets intergénérationnels. C'est pour cela qu'on va miser sur les anciens services techniques, le Borgés. Là encore, on va essayer d'en faire un lieu de vie axé autour de l'économie sociale et solidaire en y mettant des associations, des publics différents de tous âges, des activités innovantes.

Tout cela est de l'investissement. C'est un investissement qui est destiné à créer des liens. On a vraiment pour ambition de favoriser les échanges entre Izonnais et ça, c'est un axe fort. Là, on démarre. On mettra le coût qu'il faut l'année prochaine. On s'y prépare. On ne va pas lâcher le morceau.

Je suis persuadé que cela finira par porter ses fruits. J'attends juste que la COVID soit derrière nous pour qu'on puisse commencer à en profiter, pour que les Izonnais puissent commencer à s'emparer, à s'approprier ces nouveaux lieux qu'on mettra à leur disposition.

L'autre ligne structurante est le groupe scolaire. C'est Delphine FLOIRAT-RATTE qui est très gourmande. Deux classes supplémentaires ont un coût. On aurait pu batailler. On aurait pu négotier et dire à l'académie ou à l'inspecteur qu'on n'est pas prêt et qu'on reporte. On aurait pu. Il y avait une marge de négociation. Il est venu nous voir il y a deux ou trois mois. Il nous a dit : on pourrait aller sur deux ouvertures de classes à Izon. Quelle est votre position ? Il ne nous a pas dit : il y aura deux ouvertures de classes quoi que vous souhaitiez. Donc, on a réfléchi ensemble. On s'est dit : compte tenu du contexte à Izon dans l'intérêt des enfants et dans l'intérêt des équipes pédagogiques, il faut accompagner l'ouverture de ces deux classes. Les effectifs à Izon sont chargés. Les classes sont petites. En moyenne, les classes sont assez petites. Là, on fait du bien à tout le monde, mais tout cela est de l'investissement. On va en reparler tout à l'heure, mais ce n'est pas rien. On veut ouvrir un foyer d'activités périscolaires en utilisant la M.A.C.C. entre 12 heures et 14 heures. Ça aussi, c'est un investissement. Mais l'idée est de faire de M.A.C.C. un lieu qui vit tant le midi que le soir et l'après-midi, pas qu'occupé par des associations le soir, mais également avec de la vie entre 12 heures et 14 heures. On espère bien que les enfants en profiteront. On a nos deux yourtes. On a les préaux. Tout cela avait été prévu, mais compte tenu du contexte cela passe en reste à réaliser. Il va falloir les faire. On investit dans une nouvelle cour à la maternelle. De mon point de vue, c'est une nécessité parce qu'on ne va pas avoir une nouvelle école à Izon. On ne va pas restructurer le groupe scolaire avant 8, 10 ans. Le temps de lancer le projet, de se mettre d'accord sur ce qu'il faut faire, de trouver les financements et de le mettre en œuvre, on n'aura pas l'ouverture d'une école restructurée ou d'une nouvelle école avant 7, 8 ans de mon point de vue. Cela ne me paraît pas réaliste de le dire, donc il faut tenir pendant 7, 8 ans. Et tenir pendant 7 ou 8 ans, cela suppose de réaliser ces investissements dès maintenant. Cette nouvelle cour de notre point de vue en tout cas, et on a écouté ce qui se dit sur le terrain, est absolument nécessaire. J'ajoute que parallèlement à ces investissements dans le groupe scolaire qu'on va réaliser maintenant, on a engagé en suivant une méthode participative avec toutes les parties prenantes de la communauté éducative. On a engagé une réflexion accompagnée par Gironde Ressources sur la restructuration de l'école en se projetant sur 15, 20 ans. Que sera Izon dans 15 ou 20 ans ? Quel est l'équipement scolaire dont les Izonnais auront besoin dans 15 ou 20 ans ? On a engagé cette réflexion. On est accompagné par Gironde Ressources, par des architectes, par des inspecteurs pédagogiques, par les professeurs, par la Direction, par les parents d'élèves qui sont présents. Ensemble, on va essayer de réfléchir à ce que devrait être l'école du futur à Izon. Qu'on agisse aujourd'hui sur l'école, qu'on réalise 400 000 € d'investissements sur l'école sur deux ans, n'empêche pas parallèlement de réfléchir sur ce que sera l'école d'ici 15, 20 ans. Ces investissements n'en demeurent pas moins nécessaires aujourd'hui. C'est quand même une ligne structurante de notre action : priorité aux enfants.

Sécurisation de la voirie : on n'en fait jamais assez. Thierry DUBREUIL n'est jamais content, mais Thierry DUBREUIL coûte cher. On ne peut pas tout faire. Il faut être réaliste. Et surtout, il faut essayer de bien faire ce qu'on fait. La feuille de route qu'on avait annoncée l'année dernière était claire. Elle est maintenue. D'abord, on travaille sur les entrées de l'agglomération. Ensuite, on va travailler sur le centre-ville. On commence par là où c'est le plus criant et surtout là où c'est le plus facile à court terme. C'est l'entrée sud d'Izon. Route de Saint-Sulpice et sur les hauts d'Uchamp, on a démarré un chantier il y a quelques semaines. Il fallait le faire. En tout cas, cela faisait longtemps que c'était demandé par les habitants de ce secteur. C'est on ne peut plus légitime compte tenu du trafic qu'il y a sur la route de la Barade. L'entrée sud, c'est fait. En tout cas, c'est en cours. L'entrée ouest est très compliquée. Il y a de Lattre de Tassigny. Malheureusement, il y aura toujours des débiles qui rouleront à 120 sur l'avenue du Maréchal Leclerc. On ne peut pas l'empêcher.

Ça, c'est compliqué. Néanmoins, notre responsabilité est de sécuriser au moins le passage pour les collégiens qui vont prendre le bus tous les matins et qui rentrent tous les soirs. Là, on va réaliser cette sécurisation de la départementale du côté de l'allée d'Anglade et on va sécuriser l'allée d'Anglade puisque là aussi il y a une grosse demande de la part des habitants de ce secteur. La difficulté sur cette entrée ouest d'Izon est que nous sommes sur une départementale, donc inévitablement dès qu'on touche à la départementale, dès qu'on a un projet sur la départementale il faut qu'on soit plusieurs autour de la table. Il faut que le Conseil départemental soit dans la boucle. Le Conseil départemental nous accompagnera volontiers, mais il y a des longueurs administratives qui sont inévitables. Cela ne se fait pas comme ça. Là, c'est à l'étude. Il faut l'étudier. Thierry DUBREUIL encore cette semaine a rencontré des gens du département et de la C.A.L.I. parce qu'il y a des arrêts de bus à créer. Tout cela est une machine administrative qui n'est pas simple à mettre en œuvre, mais c'est fait et il fallait le faire. Puis l'entrée est d'Izon, c'est de Lattre de Tassigny. Je le répète, les riverains de Lattre de Tassigny sont légitimement excédés par le trafic qu'il y a sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Je les comprends. On s'est engagé vis-à-vis d'eux. Ce chantier est un chantier colossal qui va coûter plusieurs centaines de milliers d'euros. On ne peut pas partir à la légère sur ce sujet. Quand je dis « on ne peut pas partir à la légère », cela veut dire qu'il faut au minima réaliser une étude en mettant une fois encore le Conseil départemental dans la boucle et en profitant accessoirement du moment, de la fenêtre pendant laquelle le Conseil départemental va peut-être refaire le bitume de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. On ne va pas faire des travaux si le département intervient dans un an. Cela serait débile. On prend le temps. On lance une étude. On a budgétisé cette étude, mais une fois encore c'est pour faire bien les choses dans la mesure de nos moyens. Karine LONGAIVE va me dire qu'on ne va pas pouvoir passer un million sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. J'entends qu'on ne va pas passer un million, mais on parle quand même de plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est certain, donc on va essayer de faire les choses le mieux possible à la hauteur de nos moyens. C'est un gros chantier de sécurisation sur la voirie. Dans le budget 2021, tout cela est envisagé soit sous la forme de travaux soit sous la forme d'études. Plus tard, on en reparlera. On parlera de la départementale côté centre-ville. Là aussi, c'est un gros chantier. Mais dans notre plan, c'est d'abord les deux entrées de l'Agglomération puis on se rapproche du centre bourg.

Équipements sportifs : on tente une fois encore de restructurer le terrain de foot, le terrain d'honneur stade de la Naude qui n'est plus praticable aujourd'hui. Je répète qu'il n'est pas normal qu'une commune comme Izon n'ait pas un terrain de foot praticable quatre mois dans l'année. J'exagère un tout petit peu peut-être, mais on ne peut pas jouer au foot sur le terrain de la Naude l'automne, l'hiver et parfois ça déborde sur autre chose. Dès qu'il flotte un peu, on ne peut pas y jouer. On va remettre une pièce dans la machine. On tente. On va essayer de bien faire les choses. Non seulement, on va essayer de réaliser un investissement efficient, mais en plus on va derrière assurer dans la mesure du possible un entretien optimal de ce terrain. S'il le faut, on va former les gars des S.T. On va se faire prêter des machines s'il le faut par la Ville de Libourne pour assurer un entretien correct de ce terrain. On restructure le terrain de foot de la Naude. Alors évidemment, je l'ai lu il y a peu et c'est important qu'on ait ce débat et j'imagine qu'on l'aura. Le F.C. MASCARET est le club de foot d'Izon, de Vayres et de Saint-Sulpice. C'est le résultat d'une fusion entre trois clubs : Izon, Vayres, Saint-Sulpice. Le F.C. MASCARET a son siège à Vayres sauf erreur. C'est bien cela. Il a son siège à Vayres. La demande du F.C. MASCARET qui est donc un club commun aux communes environnantes est d'être dotée d'un synthétique. Et de mon point de vue, c'est une demande on ne peut plus légitime. Objectivement, ils ont besoin d'un synthétique pour assurer les entraînements voire pour y jouer le week-end. Je précise qu'un synthétique coûte 750 000 € hors taxes et je passe sur certains équipements périphériques. Je parle juste du synthétique est de 750 000 € hors taxes sans équipements périphériques. La Communauté d'Agglomération du Libournais se dit prête à réaliser des investissements sur des terrains synthétiques sur le territoire de la C.A.L.I.

Où ? On ne sait pas encore, mais en tout cas elle envisage de le faire. Je n'ai pas dit qu'elle le fera. Je pense qu'elle le fera. J'espère qu'elle le fera, mais elle envisage d'installer, de créer deux ou trois terrains synthétiques sur le périmètre de la C.A.L.I. Pour nous, c'est une opportunité. Question : est-ce que ce terrain synthétique pourrait être installé à Izon ? La réponse est non pour des raisons géographiques. La C.A.L.I. pourrait faire cet effort, mais pas à Izon, mais uniquement parce qu'on est à l'extrême pointe ouest de la C.A.L.I. Pour des questions de localisation s'il y a une commune sur le secteur qui pourrait être éligible à ce terrain synthétique, c'est la commune de Vayres. Je rappelle que Vayres est une des deux villes constitutives du F.C. MASCARET. Est-ce qu'il faut s'opposer à la création d'un terrain synthétique sur Vayres pour soutenir mordicus qu'il doit être créé sur Izon ? Je ne le pense pas. En tant qu'élu communautaire, je soutiens que si un terrain synthétique pouvait être payé par la C.A.L.I. sur la commune de Vayres, qui une fois encore relève du F.C. MASCARET, il me semble que les contribuables izonnais ne nous en voudraient pas quand même. Et, cela resterait conforme aux intérêts des footballeurs izonnais puisque c'est bien le F.C. MASCARET qui serait doté d'un terrain synthétique. Le procès qui sera peut-être fait, et je me retourne vers l'opposition, sur l'accompagnement ou non de la création de ce terrain synthétique sur la commune de Vayres. Il me semble que cela mérite au minima un débat très clair, très franc. Lorsque je m'étais adressé à vous, M. MALVILLE, il y a quelques mois, je vous avais dit : écoutez, vous êtes en Commission à la C.A.L.I. La question des terrains synthétiques va se présenter. C'était au début du mandat. Je vous ai demandé d'essayer de soutenir l'idée de la création d'un terrain synthétique sur les communes d'Izon ou de Vayres. Je vous ai dit que ce serait d'autant plus simple pour vous que vous êtes deux MALVILLE au sein de cette Commission. Vous vous souvenez peut-être de cette conversation qu'on a eue au tout début du mandat à la fin d'un Conseil communautaire. Il m'avait semblé à l'époque que vous étiez plutôt sensible à l'idée, plutôt favorable à cette idée. Je prends connaissance d'un texte il y a quelques jours dans lequel je me fais tacler parce que je soutiendrai la création d'un terrain synthétique sur Vayres et qu'il va falloir que je m'explique auprès des associations izonnaises. Alors, expliquons-nous à découvert, publiquement devant tout le monde. Quels sont les griefs que vous avez contre moi ?

M. MALVILLE : Il faut juste que je reprenne le texte. Je crois que ce texte a été écrit en février pour un contact. C'est cela ?

M. DE LAUNAY : Franchement, je ne pense pas parce que j'ai lu le texte il y a une semaine, donc je pense que le texte a été envoyé il y a deux ou trois semaines, mais peu importe.

M. MALVILLE : On va revenir au tout début, à la genèse, sur la partie concernant la question du procès. Je ne vais pas vous faire un procès. Je ne vais pas jouer à cela, d'autant que je ne vais pas jouer à faire un procès avec une personne qui fait du juridique. Il faut reprendre l'article complet qui a été écrit. Maintenant, je vais revenir à votre première question. Est-ce que l'opposition va vous faire un procès si le synthétique a lieu à Vayres ? On en a discuté déjà tous les deux. Je vous ai expliqué que si le synthétique était à Vayres, il sera à Vayres. En tant que membre communautaire, il est bien évident que je défendrai l'idée qu'il soit à Vayres ou à Izon, peu importe. La question qu'il faudra se poser et s'il n'est ni à Vayres ni à Izon. Qu'arriverait-il à Vayres qui lui aussi est un gros club de foot du libournais ? Sur la question tacle, sur le terrain synthétique à Vayres, il faut que je reprenne l'article parce que je dois vous avouer que je ne l'ai absolument pas en tête. Est-ce que c'est une conclusion ou pas ? Il faut que je le relise. Pour revenir au procès, il n'y aura pas de procès d'intention aujourd'hui. Ce que nous voulons, vous l'aviez mis dans votre programme. Nous aussi, on l'avait mis dans notre programme. C'était de créer un synthétique de manière que les jeunes et moins jeunes puissent s'entraîner lorsqu'il pleut ou lorsque les conditions ne permettent pas l'utilisation du terrain enherbé. C'était ça l'objectif. Ça, c'est le premier point.

M. DE LAUNAY : Donc, on est parfaitement d'accord.

M. MALVILLE : On est d'accord.

M. DE LAUNAY : C'est-à-dire pour faire clair, vous ne vous opposez pas à la possibilité d'avoir un terrain synthétique à Vayres. Vous l'accompagnez.

M. MALVILLE : Je ne m'y oppose pas. Je vous accompagne.

M. DE LAUNAY : C'est parfait, donc on est d'accord.

M. MALVILLE : On est d'accord.

M. DE LAUNAY : Et vous êtes d'accord pour dire que c'est important que les enfants puissent s'entraîner et y jouer. D'ailleurs, il n'y a pas que les enfants puisqu'il faut que les amateurs de football puissent jouer au football sur un terrain synthétique quand les conditions climatiques ne rendent pas le jeu possible sur un terrain en gazon. On est d'accord jusque-là ?

M. MALVILLE : C'est ce que je viens de dire.

M. DE LAUNAY : Alors, je poursuis ma question. Pardonnez-moi, est-ce que vous êtes également d'accord pour qu'on restructure le terrain de foot à Izon cette fois-ci ?
M. VEYSSIERE.

M. VEYSSIERE : Excusez-moi Monsieur le Maire, je ne comprends pas votre argument lorsque vous dites « on est à une extrémité de la C.A.L.I. », donc on ne pourra pas avoir le terrain synthétique. C'est un argument que je ne comprends pas.

M. DE LAUNAY : Alors, je regrette que vous ne compreniez pas. Sincèrement, la question n'est pas de savoir si moi-même je le comprends ou pas. C'est simplement ce qui m'a été rapporté, c'est-à-dire qu'un terrain financé par la C.A.L.I. est un terrain qui a une vocation intercommunale, qui a une vocation communautaire. Donc dans l'esprit de ceux qui dessinent l'installation de ces terrains, qui choisissent, et cela sera un débat entre élus, il faut trouver un lieu qui d'un point de vue géographique comporte à son périmètre le plus de communes de la C.A.L.I. possible. Au nord d'Izon, il y a la Dordogne. Vous êtes d'accord avec moi. Au sud et à l'ouest, il y a la communauté de communes de Saint-Loubès. Il reste une commune de la C.A.L.I. à l'est et c'est Vayres. Je fais court, mais c'est à peu près ça. Comparativement s'ils doivent situer un lieu sur le territoire de la C.A.L.I. sur le Sud libournais qui pourrait accueillir ce synthétique, j'imagine qu'ils se disent par exemple : à Vayres, c'est top, car il y a Libourne juste à côté puis tout le reste est la C.A.L.I. Ils pourraient également se le dire outre le fait que le Maire de Vayres y soit favorable. Encore faut-il que le Maire de Vayres soit favorable à ce projet, mais je crois savoir qu'il est favorable. J'espère bien que Jacques LEGRAND sera favorable. Mais, ils se disent que Vayres est mieux situé tout simplement.

M. VEYSSIERE : J'entends vos remarques. Après je rebondis sur ce que disait Gilles. 70 % des footballeurs du F.C. MASCARET sont izonnais. Vous imaginez les flux d'enfants, les flux de footballeurs entre Saint-Sulpice, Izon vers Vayres.

M. DE LAUNAY : Je ne comprends pas. Effectivement, il y a 70 % des Izonnais.

M. VEYSSIERE : C'est ce que disait Gilles.

M. DE LAUNAY : Oui, j'ai bien compris. Et donc ? Ça, c'est une réalité et je la comprends, M. VEYSSIERE. Je comprends cette réalité. On est parfaitement d'accord. C'est un fait. Je dis simplement : vous proposez quoi ? C'est-à-dire, qu'est-ce qu'on devrait faire ? Nous, élus communautaires, Frédéric MALVILLE et moi, quelle devrait être notre attitude vis-à-vis de la proposition de la C.A.L.I. consistant à dire on va créer deux ou trois terrains synthétiques sur le territoire de la C.A.L.I. ? Vous nous proposez quoi ?

M. VEYSSIERE : Je ne fais rien, donc je vais vous parler franchement. Entre rien et un terrain synthétique à Vayres évidemment, on est tous pour cela, tous pour Vayres. Par contre, je préférerais que le terrain synthétique soit à Izon.

M. DE LAUNAY : Nous tous, sans blague. Une fois qu'on vous a dit que ce n'était pas envisageable, vous faites quoi ? Est-ce que vous pourriez la possibilité qu'il y en ait un à Vayres ? Concrètement, c'est ça. Ou est-ce que vous accompagnez la création d'un terrain synthétique à Vayres ? On est d'accord. On peut y aller tant qu'on y est. L'alternative, M. VEYSSIERE, est qu'on crée un terrain synthétique à Izon sur le budget communal, sur le budget d'Izon. L'alternative, et c'est peut-être une idée que vous soutenez, c'est puisqu'on tient absolument à avoir un synthétique à Izon on prévoit 750 000 € de budget pour faire un synthétique à Izon.

Mme FONTAINE : Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir. Vous parlez d'un texte que Mme COMBIER a demandé à l'équipe « Au cœur d'Izon » au mois de février pour une publication dans *Contact* au lendemain du débat d'orientation budgétaire, soit il y a plus de trois semaines. Comme tous les Izonnais, j'ai constaté que depuis le début de votre mandature nous n'avions pas eu un seul numéro de *Contact* dans nos boîtes aux lettres. On attend toujours le second est donc la publication de ce texte qui effectivement commence à dater un peu. Je regrette bien que vous l'ayez eu entre les mains il n'y a seulement que quelques jours. Ça, c'est le premier.

Le deuxième point complétera votre question. Là ce soir, il est question des investissements de la commune d'Izon et pas ceux de la C.A.L.I. et dans le texte on parlait non seulement du terrain de foot, mais aussi de l'ensemble des équipements que vous souhaitez ou pas faire sur la commune.

M. DE LAUNAY : Écoutez, chacun lira cette tribune qui nous a été envoyée le 12 mars, donc c'était il y a quatre semaines après le débat d'orientation budgétaire. D'ailleurs, vous visez les propos que j'ai tenus pendant ce débat d'orientations budgétaires qui sont presque les mêmes que ceux que je tiens ce soir. Ce débat, on l'a déjà eu il y a quatre semaines, donc la problématique n'a pas bougé. Les éléments de contexte n'ont pas bougé et ce texte date d'il y a à peine quatre semaines. Je veux dire que ce texte est toujours d'actualité. La personne qui a écrit ce texte, vous peut-être ou une autre je n'en sais rien, j'imagine que ce texte écrit il y a quatre semaines, j'ose espérer que ce texte écrit, pensé, réfléchi il y a quatre semaines est encore d'actualité aujourd'hui. Donc, la problématique n'a pas bougé. M. VEYSSIERE, je vous ai coupé. Enfin, Mme FONTAINE vous a coupé tout à l'heure. Vous alliez ajouter quelque chose, mais je ne sais pas quoi.

M. VEYSSIERE : J'allais ajouter que je partage avec vous votre inquiétude budgétaire concernant l'investissement d'un terrain synthétique sur Izon. Est-ce la priorité ou pas ? Ça, c'est un autre sujet, Monsieur le Maire. Je n'ai ni assez d'expérience ni assez de recul sur le financement et sur les investissements izonnais et leurs priorités, donc je ne me permettrais pas de porter un jugement.

M. DE LAUNAY : Très bien. En tout cas, pourquoi je le disais ? Je le disais parce qu'on pourrait nous reprocher de restructurer le terrain de foot de la Naude tel qu'on l'envisage la, c'est-à-dire d'en faire une pelouse en gazon et d'essayer de faire en sorte que cette pelouse en gazon soit une pelouse sur laquelle on peut jouer toute l'année. Je dis bien « essayer ». On pourrait nous reprocher de ne pas, et c'est pour cela que je vous pose la question, prévoir un terrain synthétique pour le stade de la Naude dans ce budget. Certains le pensent. Peut-être pas vous, mais certains le pensent. Oui, M. VEYSSIERE.

M. VEYSSIERE : Par contre, nous partageons le fait de restructurer le terrain de foot de la Naude. Ça, c'est une idée que nous avons. C'est une idée que nous partageons. Je pense que c'est une excellente idée parce qu'il est inacceptable que les jeunes ou les moins jeunes ne puissent jouer que quatre mois dans l'année sur ce terrain.

M. DE LAUNAY : On est parfaitement raccord, M. VEYSSIERE. Une fois encore, on est parfaitement raccord. Je vous remercie.

SOPHIE CARRERE : Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Je voulais juste revenir sur l'argument que vous avez donné qui était notre positionnement géographique au sein de la C.A.L.I. qui est excentrée effectivement qui fait qu'on pourrait se questionner sur l'intérêt de poser à un équipement communautaire sur la commune pour irriguer davantage la C.A.L.I.

M. DE LAUNAY : Il est valable pour le foot.

Mme CARRERE : Alors voilà. Ma question est : cet argument que vous avancez qui est peut-être celui de la C.A.L.I. est-ce qu'il est valable pour d'autres types d'équipements d'intérêt communautaire pour lesquels on pourrait nous rétorquer : écoutez, vous êtes à l'extrémité, donc vous n'en bénéficierez pas parce que le rayonnement n'est pas celui attendu ? Vous voyez où je veux en venir par rapport au fonds de concours.

M. DE LAUNAY : Parfaitement. Je vais prendre un exemple, mais on pourrait multiplier les exemples. Mon argumentaire s'agissant par exemple de la demande de fonds de concours pour la médiathèque, c'est de dire que la C.A.L.I. a déjà réalisé des investissements colossaux d'intérêt communautaire sur Izon. Le premier exemple est le centre de loisirs. Si on peut faire un centre de loisirs, cela veut dire que ce n'est pas valable pour tous les équipements et l'expérience le prouve. Nous sommes à 4 millions d'investissements pour un centre de loisirs de la part de la C.A.L.I.

Deux, j'ai argumenté la demande de fonds de concours en essayant de plaider, et je n'ai pas eu de réponse pour l'instant, l'intérêt communautaire du projet de médiathèque sur Izon en insistant sur la vocation intercommunale d'un tel équipement qui serait le seul sur le secteur, en tout cas sur le territoire de la C.A.L.I. J'ai évoqué la possibilité pour la commune de Vayres, pour la commune de Saint-Germain, pour la commune d'Arveyres par exemple, de bénéficier de cet équipement. J'ai argumenté que des passerelles étaient possibles entre le centre de loisirs et la future médiathèque et d'une manière générale sur l'attractivité de l'outil médiathèque, ne serait-ce que pour les Izonnais qui pouvait justifier le label intérêt communautaire. Pourquoi je le dis ? Je le dis parce qu'une partie de mes collègues de la C.A.L.I. à juste titre à mon avis, réclament qu'on pose des critères à l'attribution des fonds de concours. De mon point de vue, c'est à juste titre parce qu'effectivement certaines dotations par le passé ont pu laisser croire que c'était trop subjectif pour être valable, si je puis dire. Donc, je comprends cette demande. Personnellement s'agissant de la médiathèque, mais on pourrait parler d'autres équipements potentiels, je soutiens que cet équipement sera bien d'intérêt communautaire.

Mme CARRERE : Oui, je vous rejoins totalement d'autant plus qu'il y a un précédent avec le fonds de concours qui a été attribué en 2019 sur les équipements de Saint-Denis-de-Pile.

M. DE LAUNAY : Vous avez parfaitement raison.

Je reviens sur les dépenses d'investissement. Est-ce que vous avez des petites remarques sur ce que j'ai commencé à dire ? Si vous le souhaitez, on peut aborder le détail des opérations. Alors, on ne va pas entrer dans le détail du détail, je vous le dis tout de suite. Mais, est-ce que vous souhaitez qu'on se penche sur ces opérations ? M. MALVILLE peut-être. Je vous en prie.

M. MALVILLE : Il y a du monde qui nous regarde. On le sait, car comme vous l'avez dit tout à l'heure je pense que ce serait quand même intéressant pour les Izonnais que vous détailliez la partie investissement pour que les gens sachent à peu près ce qui va être fait. Nous en tant qu'élus, on le sait. On a tous le tableau, mais pour les gens qui nous regardent je pense que cela serait bien.

M. DE LAUNAY : Vous avez parfaitement raison.

M. MALVILLE : Vous pouvez faire les grandes masses en évitant de faire de la ligne par ligne.

M. DE LAUNAY : Dans l'ordre des opérations, il y a d'abord l'opération des éclairages publics. Pour faire court pour les éclairages publics en B.P. plus le reste à réaliser, on est sur 75 000 € d'investissements si je prends le total du B.P. plus le reste à réaliser. Je ne détaille pas à toutes les opérations qui seront réalisées, mais ce qu'il faut retenir sur ce poste c'est que d'abord on a de nombreux foyers vétustes sur Izon soit à casser soit pas, mais qui consomment beaucoup trop. On les passe en L.E.D. Cela a un coût qui est de 22 000 €. Ainsi, les gens auront une petite idée de ce que représente le coût. Je ne sais pas combien de foyers ont fait, mais on ne doit pas en faire des dizaines et des dizaines. Karine LONGAIVE me dit que cela concerne une cinquantaine de foyers. Rappelez-moi combien on en a. Nous en avons 200 à faire. Cette année, on passe déjà une cinquantaine et on va essayer de suivre ce rythme jusqu'au bout du mandat. C'est l'idée qu'on défend avec en filigrane, je vous le dis tout de suite, le souhait est qu'avec les économies d'énergie qu'on fera on pourrait nous permettre à chaque fois de réaliser tous ces investissements. On ne va peut-être pas économiser 22 000 € d'entrée, mais c'est tout de même l'idée qui est poursuivie. On crée de l'éclairage public sur Uchamp et Saint-Sulpice, là où il en manque cruellement. On profite du chantier qui a démarré sous la houlette de Thierry DUBREUIL. On va installer quelques candélabres sur Uchamp et Saint-Sulpice. On déplace deux mâts place de la Mairie. C'est anecdotique. Mais pourquoi ? Si on veut que cette place vive davantage notamment si on veut qu'elle accueille le marché le jeudi matin, il faut créer de la place pour qu'ils puissent se poser, se retourner tranquillement, donc en lien avec les commerçants, en lien avec Patrick FEYDIEU notamment. Il a dit : ce serait si on pouvait les bouger un petit peu parce qu'en l'état ce n'est pas très pratique donc, on va faire cet effort. Je n'entre pas dans le détail. En gros l'éclairage public, on en passe. Puis il y a un poste, des choses qui ont déjà été engagées avant qu'on arrive notamment l'éclairage public pour la mise en lumière de l'église. Je suis obligé de le dire. Je le dis avec beaucoup de respect. C'est ma prédécesseure qui a engagé la commune sur ce sujet. Je suis arrivé et l'engagement était pris, dont je ne fais qu'honorer la parole donnée par ma prédécesseure. Je ne me sens pas capable en conscience de renier la parole donnée par le représentant d'Izon et donc on respecte cette parole. Cela fait 25 000 € d'éclairage pour l'église, mais c'est comme ça. Pacta sunt servanda, le respect de la parole donnée. Donc la continuité de la commune étant, je me sens obligé de respecter ce qui avait été acté, ce qui avait été engagé par Anne-Marie ROUX, mais je ne lui en veux pas spécialement. Je dis simplement que personnellement je ne l'aurais pas fait, mais c'est ainsi. Donc, je passe.

Les coffrets forains sur la place de la mairie coûtent cher. On en a à peu près pour 10 000 € TTC. Je suppose qu'il n'y a pas de questions ? Jusque-là, ce n'est pas très intéressant.

Je poursuis par l'acquisition de matériel et divers services. Je passe, car c'est pénible. Enfin, c'est pénible. C'est gros, car il y a du mobilier périscolaire, des distributeurs Toutounet. J'adore cela. Les distributeurs Toutounet sont des distributeurs de sacs pour mettre les déjections des chiens. On va essayer d'en placer quelques-uns sur Izon pour éviter que lorsque je cours je marche dedans. Je passe le mot du côté de Portès et d'Anglade. Il faudrait que les propriétaires de chiens fassent un petit effort. Il y a des aspirateurs à moustiques. On en a prévu trois sur des places publiques. On veut décorer la place de la mairie. D'une manière générale quand on fera des fêtes sur la place de la mairie, on souhaite que cela soit joyeux, festif, champêtre, donc on se donne les moyens de rendre cette place champêtre. On investit dans un nouveau barnum parce qu'on manque de barnums. Il y a du petit outillage pour le service technique. Cela vient toujours dedans. Il y aura des toilettes sèches pour les manifestations. Il y a quelques petites choses innovantes, mais on ne casse pas la baraque. M. BOISSEAU ? Non.

Je poursuis sur le restaurant scolaire. On passe 30 000 €. Il y a toujours des choses à faire sur le restaurant scolaire et ne serait-ce que pour se mettre aux normes santé sécurité au travail. Aujourd'hui, les conditions de travail du personnel au sein du restaurant scolaire sont, disons-le honnêtement, lamentables. Elles font des efforts titanesques au quotidien. Elles travaillent vraiment dans des conditions qui personnellement me font honte, mais on essaie d'améliorer comme on peut avec des petits moyens leur quotidien en attendant de restructurer ce restaurant scolaire. L'étude qu'on a lancée accompagnée par Gironde Ressources porte notamment sur une restructuration de ce restaurant scolaire. Là, on met en quelque sorte des rustines pour essayer de rendre leur quotidien un peu moins désagréable.

Bâtiments municipaux et étude thermique, c'est très important. On l'attend toujours.

La restructuration du terrain de foot, on en a parlé.

La mise aux normes électriques est obligatoire. On a quelques tableaux électriques qui ne sont pas aux normes. Cela coûte une blinde. C'est 23 000 € de mise aux normes quand même.

On installe des thermostats notamment sur les chauffages des écoles qui en manquent. Cela est un investissement, donc on le fait. C'est simplement aussi pour rendre les conditions de travail des enfants et du personnel enseignant plus agréables.

On travaille un peu sur l'accessibilité. Je ne détaille pas les travaux d'accessibilité, mais on a prévu directement 20 000 € de travaux pour favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Puis on va refaire la M.A.C.C. On a mis 30 000 € pour restructurer la M.A.C.C. Là aussi, on va se mettre aux normes d'accessibilité et on va faire en sorte que la M.A.C.C. soit plus fonctionnelle pour les associations et pour le service périscolaire. Donc, on va faire quelques travaux d'aménagement intérieur dans la M.A.C.C.

On a de la vidéo protection. C'est gourmand. On va poursuivre l'extension du périmètre de vidéo protection et on va installer des caméras de vidéo protection là où il n'y en a pas aujourd'hui et là où c'est nécessaire de mon point de vue. Un exemple, le petit rond-point en haut d'Uchamp. On n'a pas de caméra. Cela manque. C'est une demande. Autre exemple à Portès, on se le fait souvent taper, donc ça manque. Joël le confirmera. On pose également une nouvelle au stade de la Naude. À la Naude aussi, on se la fait taper régulièrement. Puis, il y en a qui burn sur le parking, c'est insupportable. Après, ils sont peut-être ailleurs, mais en tout cas il y a une demande de la part des habitants. Cette extension du périmètre de vidéo protection nous paraît parfaitement justifiée.

Concernant la voirie, je passe. Vous avez compris qu'il y a Uchamp et Saint-Sulpice. Ce sont 270 000 € quand même. Il y a un peu d'hydrocurage parce qu'on en a bien besoin. Je ne sais même pas combien de buses sont bouchées à Izon tellement il y en a. On est en train d'essayer de les recenser. On va lancer un audit. Il y a une quantité phénoménale de buses qui sont bouchées à Izon. L'hydrocurage, c'est entre 2 000 et 4 000 € par opération. Vous imaginez s'il y en a 100 à déboucher combien cela peut coûter.

Là aussi, il y a une grosse attente parce que lorsque les buses sont bouchées les eaux pluviales ne s'évacuent pas correctement, donc cela finit par déborder. Là aussi, on récupère un réseau dans un état qui n'est pas top. On fait un peu d'investissement dans du matériel pour les agents qui travaillent sur la voirie. On a notamment investi dans une banqueteuse. L'idée de la banqueteuse est de faire en sorte qu'on puisse mieux travailler sur les bordures des routes à Izon, de manière plus optimale, plus efficiente en y passant moins de temps et en consommant moins de machines. Je passe sur le renouvellement des hydrants. Il y a les deux études sur les entrées de ville à de Lattre de Tassigny et Maréchal Leclerc sur la départementale. Là, on a recours à des professionnels pour avoir de judicieux conseils avant de lancer les travaux. Puis on fait des travaux sur les voiries. On fait un revêtement bicouche à chemin Vert. Je ne suis pas sûr. Non ça, c'est reporté. C'est au chemin de la Croix, de Glaugelas. La rue de Carreau est dans un état lamentable. Une partie de l'avenue des Prades, mais là on va sectionner sur Prades et Glaugelas parce que c'est un puits perdu. Ce n'est pas de l'argent jeté par la fenêtre, mais cela tient peu de temps et cela coûte très cher. Objectivement, c'est dangereux aujourd'hui. Voilà pour les travaux de voirie.

Concernant l'école maternelle, vous avez compris tout ce qu'on va faire à la maternelle. Sur les écoles on passe 426 000 €. Alors, il y a de tout. Cela va du tableau numérique, à la nouvelle classe, aux nouveaux bureaux, aux yourtes, aux préaux, un four électrique, l'étude sur une maîtrise d'œuvre pour aménager des toilettes supplémentaires dans une des salles de motricité. On reprend les chéneaux de toiture. Il y a le poste de préaux. Puis, il y a l'étude sur la restructuration du groupe scolaire qu'on a prévu au budget. Donc, un gros effort est fait sur les écoles.

L'hygiène et la sécurité, je passe. C'est important, mais je passe.

Le centre technique municipal, je passe, car j'en ai parlé tout à l'heure

Il y a du mobilier de cuisine pour la salle associative au gymnase dont pourra profiter notamment le basket, le foot et le handball. Puis, on va équiper un petit peu cette salle, donc là on va attendre les demandes des associations pour voir les équipements dont elles ont besoin. Qu'elles n'hésitent pas. On a prévu une ligne de 10 000 €. Évidemment, on n'est pas obligé de la consommer, mais on a l'intention de doter cette salle associative d'équipements pour qu'elle soit plus agréable à vivre.

La médiathèque, j'en ai parlé tout à l'heure. C'est 800 000 €. C'est de loin la plus grosse ligne sur le budget.

Pour la réhabilitation des anciens services techniques de Bourgès, on prévoit 100 000 € pour restructurer les toitures, pour refaire complètement un bâtiment qui est complètement H.S. aujourd'hui. On va lancer un chantier participatif sur ce sujet. J'espère qu'il y aura un pôle recyclerie sur cet espace Bourgès avec une association qui porte cette philosophie qui nous est chère.

On va aménager un local pour en faire un atelier artisanal de coworking à Bourgès, donc tout cela à un coût. Pour que les gens qui ont envie d'apprendre à faire des meubles ou à restaurer des meubles ou à réparer une machine à laver puissent y aller et bénéficier de cours, d'accompagnement et se prendre un petit peu en main.

On va investir sur un pôle solidarité pour aménager un petit logement de secours. Je le dis comme ça. Ce petit logement de secours pourra ponctuellement dépanner des gens dans le besoin. On est régulièrement sollicité et on ne sait pas où les mettre, donc ça sera fait.

On va peut-être investir dans quelques travaux pour aménager une petite épicerie solidaire. Évidemment, il faut qu'on ait une association qui soit porteuse de ce projet pour qu'on puisse lancer ces travaux.

On va faire des petits travaux dans l'ex-école de musique partie gauche pour y aménager des locaux pour une association qui travaillerait sur l'audiovisuel et peut-être sur la culture urbaine. On verra. L'idée d'essayer d'amener des jeunes et des artistes dans ce lieu qui serait ouvert, qui ne serait pas institutionnalisé et qui fonctionnerait en parfaite autonomie. Ça, c'est pour l'espace Bourgès avec toujours les jardins partagés avec la fameuse opération « Résilience alimentaire ». Là aussi, on a prévu pas mal de choses sur ce site de Bourgès.

Je poursuis par l'aménagement d'Anglade. On a un projet. On a des idées pour Anglade. On va peut-être encore nous reprocher de faire une étude, mais on accepte le reproche sans difficulté. Cette étude est inévitable, c'est-à-dire qu'Anglade aujourd'hui offre un potentiel avec La Vacherie, avec des contraintes réglementaires. On est en zone P.P.R.I. donc accueillir un E.R.P. dans une zone P.P.R.I. ce n'est pas simple. La sous-préfecture me dit que ce n'est pas simple. Donc pour défendre le dossier, il faut présenter un dossier hyper carré, hyper solide. On va lancer une étude. On va mettre un architecte et un paysagiste sur le projet. L'idée est de faire, là encore, de La Vacherie un pôle développement économique durable axé autour de la transition écologique. Sachant que le potentiel qu'offre ce parc écologique est absolument remarquable, donc on pense vraiment qu'il y a quelque chose de fantastique à faire sur Anglade qui peut marquer les Izonnais, qui peut rendre de grands services aux Izonnais, qui peut rendre de la fierté aux Izonnais. Simplement, on ne veut pas faire n'importe quoi. Là, on part aussi sur un projet qui potentiellement pourrait coûter plusieurs centaines de milliers d'euros. Ça se trouve on ne va rien faire parce que l'étude va nous dire : réglementairement c'est trop contraignant, vous pourriez en faire une activité industrielle, mais pas un E.R.P. Si on ne fait pas d'E.R.P. est-ce que ça vaut le coup de mettre ne serait-ce que 400 000 € dans un bâtiment industriel ? On n'en sait strictement rien. Peut-être qu'on va s'en servir juste pour faire des jardins partagés tout autour ou pour se lancer sur un peu d'agriculture, un peu de maraîchage ou que sais-je. Il y a plusieurs idées qui germent. On a besoin d'une étude pour y voir plus clair. Ça, c'est pour Anglade.

Pour les aménagements paysagers, l'idée est la même. On souhaiterait faire d'Izon une espèce de Ville paysage. Pour construire une Ville paysage, pour inscrire certaines lignes structurantes d'aménagements paysagers, il vaut mieux être accompagné par un professionnel et donc on va avoir recours au service d'un paysagiste, d'un architecte paysagiste pour nous aider.

Enfin vous l'avez compris, il y a la place de la Mairie qu'on veut transformer en lieu de vie plus festif et solidaire. On va ramener le marché. On veut y faire nos marchés nocturnes tous les vendredis soir aux beaux jours. On veut y faire davantage de rassemblements populaires. Là aussi, on va la restructurer cette place.

Ce sont les grandes lignes M. MALVILLE, et je m'adresse surtout aux Izonnais qui nous écoutent. Avez-vous des questions maintenant peut-être chers collègues ?

M. MALVILLE : Pouvez-vous parler du financement ? Comment sont financés ces investissements ?

M. DE LAUNAY : Ces investissements sont financés sans recours à l'emprunt a priori. On va le dire comme ça. Cela veut dire qu'on fonctionne sur fonds propres. Cette année, on n'a pas du tout eu envie de taper dans notre capacité d'emprunt. Notre capacité d'emprunt est intacte a priori. On bénéficie par ailleurs, vous l'avez compris, d'un fonds de roulement pour l'instant plutôt confortable. On envisage même la possibilité qu'on réalise un investissement non prévu ce soir en cours d'année, c'est-à-dire qu'on aurait peut-être même cette possibilité sans même avoir recours à l'emprunt. On aura l'occasion d'en rediscuter. Je n'ai pas d'inquiétude particulière s'agissant des recettes d'investissement. Des questions peut-être plus précises, M. MALVILLE ?

M. MALVILLE : Non. Je participe à la Commission Finances, donc les questions on les traite ensemble en général. Après des remarques, j'en ai quelques-unes. Est-ce que vous avez fini sur le budget ?

M. DE LAUNAY : Là oui. Là, j'ai déjà trop parlé. Donc oui, je m'en remets à vous.

M. MALVILLE : D'accord.

M. DE LAUNAY : Si vous voulez que je passe au vote, je passe au vote. Mais si vous voulez intervenir, c'est maintenant M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Je vais intervenir, mais je pense que mes remarques ne vont pas changer grand-chose au vote. Sur la partie fonctionnement, on voit qu'on reste sur un budget bon père ou bonne mère de famille.

M. DE LAUNAY : Non, je suis un garçon. C'est bon père en ce qui me concerne.

M. MALVILLE : En bon père de famille. On va gonfler un petit peu les charges. On va minimiser les recettes. On reste sur quelque chose de correct. J'aurais certainement augmenté, et j'en suis même sûr, les charges du personnel en prenant un A.S.V.P. de plus, en prenant un travailleur social de plus. On voit bien aujourd'hui le travail qui est demandé en social. C'est du professionnel aujourd'hui. Je remercie Maryse pour le travail qu'elle fait. Il y a besoin d'aide maintenant. Il y a besoin de professionnaliser cette situation. On voit que notre police est très occupée et l'A.S.V.P. pourrait très bien faire les sorties et les rentrées d'écoles pour dégager des heures à la police. C'est ce que j'aurais mis en termes de fonctionnement supplémentaire.

M. DE LAUNAY : Comme c'est très important, je me permets. On est d'accord sur l'analyse du besoin s'agissant de renforcer le service de la police municipale. Joël MASSY plus que tout le monde ici réclame à cor et à cri le recrutement d'un agent supplémentaire et je comprends ce besoin. Il n'y a pas de problème, je le comprends. Et concernant l'action sociale, on a eu l'occasion d'en discuter tous les deux et je suis le premier à reconnaître, et je l'ai même dit en Conseil municipal publiquement, que d'une part Maryse BOUCHÉ fait un travail remarquable et que d'autre part en dépit de ce travail remarquable il y a besoin de recruter un agent spécialisé sur l'action sociale au niveau municipal. Donc oui effectivement, on récupère un C.C.A.S. qui en réalité n'est pas un vrai C.C.A.S. pardon de le dire comme ça. Le travail qui est fait par Maryse comme le travail qui a été fait par sa prédécesseur est un travail admirable, mais sans moyen humain. Je suis le premier à le regretter. M. MALVILLE, vous voyez recruter un agent pour le C.C.A.S. pour l'action sociale et recruter un agent pour la police municipale, cela représente à la petite louche 65 000 € par an voire plus. Je dis bien à la petite louche en se débrouillant pour trouver un travailleur social avec un mode de fonctionnement, de financement où quelque part on peut trouver quelque chose. On peut peut-être bricoler quelque chose. Je disais tout à l'heure que l'augmentation de nos dépenses R.H. prévues est de 6,7 %. Je le dis de mémoire. L'année dernière, je le dis de mémoire, on était à 9,8 %. L'année d'avant, on était à 10,5 %. L'année d'avant, on était à 12 % et quelques. Je peux dire que quand j'ai rencontré les agents de la Direction Générale des Finances Publiques qui de manière très républicaine sont venus me rencontrer quand on a démarré notre mandat, ils ont immédiatement alerté, attiré mon attention sur la hausse spectaculaire des dépenses R.H. – « en attirant mon attention », c'est une formule diplomatique – sur la dangerosité de cette hausse sur les trois derniers exercices. C'est un élément de contexte. Je rappelle par ailleurs que les directives gouvernementales ont en fait ce qu'on veut. Pour l'instant on peut encore en faire ce qu'on veut à Izon. Ce n'est pas sûr qu'on puisse encore le faire demain.

Je rappelle que les Directives gouvernementales sur le sujet nous disent qu'il ne faut pas aller au-delà de 2,5 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement par exercice pour faire très court. Ces directives viennent d'un gouvernement auquel vous êtes, je crois, plutôt sensible. Elles ne datent pas d'aujourd'hui. Elles datent de 4 ou 5 ans. Dit plus simplement M. MALVILLE déjà aujourd'hui avec la pente mesurée d'augmentation des dépenses RH, enfin qu'on essaie de mesurer, avec cette pente on est déjà dedans. C'est une réalité. J'ajoute M. MALVILLE, et vous le savez mieux que moi puisque vous l'avez pratiqué pendant trois mandats, qu'Izon a besoin d'investissements structurants, autrement dit d'investissements qui coûtent des millions et pour qu'on puisse réaliser ces dépenses d'investissement dans un proche avenir, on va le dire comme ça en rêvant un petit peu, il est tout simplement nécessaire au sens littéral du terme qu'on dégager une capacité d'autofinancement suffisante. Cette capacité d'autofinancement suffisante ne peut être atteinte que si on fait des efforts sur les dépenses de fonctionnement. C'est simple de dire : augmentons les dépenses R.H. pour répondre aux besoins de la police et aux besoins de l'action sociale. Quelque part, je partage ce point. Compte tenu du contexte, contenu des directives qui nous tombent dessus et des besoins d'investissement structurant à Izon, croyez-moi c'est une autre paire de manches à mettre en œuvre.

M. MALVILLE : Vous avez dit 65 000 €. Pour l'augmentation du crédit-bail, on parle de 27 000 € à 14 000 € (pour de nouvelles photocopieuses). Je pense que c'est cela.

M. DE LAUNAY : Vous vouliez peut-être dire l'inverse.

M. MALVILLE : Non, on passe de 27 000 € à 41 000 €, pardon. Donc, on augmente de 14 000 €. C'est déjà la moitié d'un salaire. Locations mobilières, plus 10 000 €. Cela fait 24 000 €.

M. DE LAUNAY : Il y a quoi dans ces locations mobilières ?

M. MALVILLE : Entretien des terrains, plus 10 000 €. Cela fait 34 000 €. Je ne parle pas de l'augmentation de tout ce qui concerne les fêtes et les cérémonies parce que je suis plutôt pour. Brigitte nous a présenté ce qui compte être fait pour animer la commune. On augmente de 32 000 € supplémentaires. Publication, on passe de 12 000 € à 38 000 €. On fait plus 26 000 €.

M. DE LAUNAY : Vous avez les chiffres. D'abord, j'ai une remarque. C'est une question d'honnêteté intellectuelle. Est-ce que vous avez les chiffres ? C'est pour que je sache. Les chiffres que vous comparez, s'agit-il des chiffres 2020 ou des chiffres 2019 ?

M. MALVILLE : J'ai les chiffres de 2020.

M. DE LAUNAY : Merci.

M. MALVILLE : Ce sont les dépenses 2020.

M. DE LAUNAY : C'est pour cela que je dis que c'est très important de le préciser, car il faut comparer ce qui est comparable. Si votre repère budgétaire est l'année 2020, c'est un mauvais repère. Il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître. Pourquoi est-ce un mauvais repère ? Parce qu'on est en période de COVID et qu'il y a plein de dépenses qu'on n'a pas réalisées en 2020 qu'en revanche on a réalisées en 2019. Mettez la focale sur 2019 pour recalculer les chiffres.

M. MALVILLE : OK, il n'y a pas de problème. Lorsqu'on parle de crédit-bail immobilier que l'on soit en COVID ou pas COVID, je pense que le crédit-bail reste le même. On est d'accord ?

M. DE LAUNAY : Le crédit-bail est pour les photocopieuses du groupe scolaire parce que les photocopieurs, de fait, étaient insuffisants pour répondre aux besoins des enseignants.

M. MALVILLE : On est d'accord. Mais, c'est plus 14 000 €. Cela reste 14 000 €. Cela reste la moitié d'un travailleur social en termes de coût. Donc, tous les chiffres que je viens de vous donner sont des chiffres hors COVID. Je ne cherche pas à comparer le coût des prestations extérieures pour la cantine. C'est ridicule. Cette année, ça augmente. Par rapport à l'année dernière, c'est normal que ça augmente. Je n'ai pas été chercher ces chiffres-là. Je suis juste allé prendre des chiffres qui sont des dépenses courantes.

M. DE LAUNAY : La dépense d'entretien est très importante. Vous avez dit 10 000 € de dépense d'entretien, mais la dépense d'entretien à laquelle vous faites allusion, il s'agit de quoi ?

M. MALVILLE : Je reviens.

M. DE LAUNAY : Quand j'ai un arbre qui menace de s'abattre pour lequel il faut procéder à son élagage, vous êtes d'accord avec moi que là on ne badine pas avec ça.

M. MALVILLE : Entretien terrains.

M. DE LAUNAY : Donc il y a quoi dedans ?

M. MALVILLE : 2 911 € de dépensés en 2020. Cette année, nous mettons 10 000 €. Plus 8 000 €.

M. DE LAUNAY : Oui et vous savez pourquoi ? Parce qu'on a fait faire un audit des arbres pourris sur Izon.

M. MALVILLE : D'accord.

M. DE LAUNAY : Et que pour des questions de sécurité d'abord et de responsabilité de la commune par ailleurs, on est obligé de procéder soit à un élagage soit à l'abattage de ces arbres. De tête, je ne sais plus combien il y en a. Je n'ai pas le chiffre. Il doit y en avoir 10 ou 12. Je ne sais plus. C'est inévitable.

M. MALVILLE : Sur les deux premiers, je vous annonce déjà 24 000 €. Alors après, on peut retravailler le budget. Aujourd'hui que je vous présente un budget différent ou pas de toute façon le budget est acquis. Il est fait. C'était juste notre vision qui est différente de celle que vous présentez. Dans notre vision, on aurait fait des économies. Je peux vous assurer que les photocopieuses seraient restées en état chez moi. Oui, il y aurait eu moins de photocopies comme cela se fait au collège. Renégocier un crédit-bail en mettant plus de 14 000 € pour les photocopieuses, cela fait beaucoup quand même. Après, ce sont des choix.

Mme FLOIRAT-RATTE : En fait 14 000 € excusez-moi, on n'avait pas un salaire de travailleur social.

M. MALVILLE : Delphine, je cherche et je dis juste comment je finance le travailleur social.

Mme FLOIRAT-RATTE : Je suis d'accord.

M. MALVILLE : 14 000 €, c'est 50 % d'un salaire d'un travailleur social. Un travailleur social, c'est 28 000 € à l'année.

Mme FLOIRAT-RATTE : Eh bien, 28 000 €.

M. MALVILLE : Et on prend juste ce point-là.

M. DE LAUNAY : Et il n'y a plus de photocopieurs après ?

M. MALVILLE : Mais les photocopieurs, vous les avez.

Mme FLOIRAT-RATTE : En fait, il y a eu un ajout de photocopies couleur.

M. MALVILLE : Oui.

Mme FLOIRAT-RATTE : Et pour travailler à la maternelle correctement, la photocopie couleur est quelque chose d'important.

M. MALVILLE : Oui.

Mme FLOIRAT-RATTE : Alors après, c'est sûr que c'est un choix. Tout à fait.

M. MALVILLE : C'est un choix. C'est bien ce que je dis.

Mme FLOIRAT-RATTE : Enfin 14 000 €, je ne vois pas trop ton salaire de travailleur social. Tu payes combien ?

M. MALVILLE : C'est un demi-salaire. On divise par deux. D'accord ? 14 000 €, ce n'est pas un salaire complet. Je rappelle qu'il n'y a pas que cette ligne-là. Il y en a d'autres.

Mme FLOIRAT-RATTE : Je sais.

M. MALVILLE : Ce sont des choix. Je dis juste qu'on aurait fait différemment.

M. DE LAUNAY : Je respecte votre choix, M. MALVILLE. Est-ce que vous avez encore des lignes à 5 000, 10 000 pour pinailler ?

M. MALVILLE : Non là, c'est bon. Je vous expliquais ce qu'on aurait fait. Sur la partie fonctionnement, je n'ai strictement rien à dire sur le C.C.A.S. l'école ou les associations, sur les réparations dans l'école qu'il y a à faire. Sur le coût de la nouvelle cantine, enfin le coût de la restauration scolaire pour que cela soit de meilleure qualité, il n'y a rien à dire là-dessus. Là où cela aurait mérité pour les Izonnais qui nous écoutent, c'était d'avoir plus d'éléments sur les animations qui vont être faites. Je trouve que c'est important et le budget passe quand même de 40 000 € à 72 000 €, donc cela mérite une explication. Peut-être la communiquerez-vous d'une autre manière ce soir. Sur la partie investissement oui, il y a la sécurité des entrées de Ville. C'est important. On est d'accord. Je me suis beaucoup battu pour qu'il y ait de la sécurité à l'intérieur de la commune aussi. Je pense à la rue des Gabauds et d'autres rues comme la rue de Saint-Pardon. J'aurais été un petit peu plus ambitieux.

J'aurais emprunté pour continuer à sécuriser les collégiens et les lycéens pour arriver à la départementale puisqu'il y a quand même pas mal d'enfants et d'adolescents qui prennent ces routes structurantes de la commune, à l'intérieur même qui ne sont pas de la départementale. Je vais en rester là. Sur le développement des lieux d'échange oui sur la M.A.C.C. oui pour faire un lieu d'échanges visuels sur l'art à Borgés tant mieux. Je veux dire qu'on en a besoin sur la commune y compris pour les salles de répétitions pour la musique comme on en avait parlé en Commission Finances. Cela peut être intéressant et c'est une demande. Sur la partie où j'insiste toujours, c'est toujours sur la partie jeux pour que les Izonnais se retrouvent entre eux et que les enfants puissent se retrouver et avoir des petits jeux à différents endroits de la commune. Je remets à chaque fois les appareils de musculation ouverts aux Izonnais depuis qu'on a plus de salles de musculation. C'est tout ce que j'ai à dire. On aurait complété ce budget par ces événements-là. Je fais toujours attention aux études. Que cela soit la route du Maréchal Leclerc ou l'avenue de Lattre de Tassigny faire une étude encore cette année oui, mais j'aimerais qu'en septembre, octobre on puisse voter les premiers travaux pour ces routes-là parce qu'il y a urgence.

M. DE LAUNAY : Oui, il y a urgence depuis 10 ans. Vous avez raison.

M. MALVILLE : Oui. Retrouver les documents qu'on a travaillé avec Delphine en Commission sur la sécurité piétonne et vous verrez que depuis 2014 la Commission insistait pour qu'on sécurise ces endroits.

M. DE LAUNAY : Vous avez insisté pour le C.C.A.S. aussi depuis 2014 ?

M. MALVILLE : Je crois que oui. On a bien insisté même avant. Dans notre programme, il y avait marqué un travailleur social. Des fois, il faut même se poser la question de pourquoi on est là et pourquoi ce n'est pas quelqu'un d'autre.

M. DE LAUNAY : Je n'ai pas compris, mais OK. Je passe au vote si vous voulez bien chers collègues. Qui est contre ce budget primitif 2021 ? Qui s'abstient ? Très bien, donc les six élus de l'opposition s'abstiennent. Merci. Qui est pour ? Merci de lever la main s'il vous plaît, cela me fait du bien. Super, merci beaucoup. Le budget 2021 est donc adopté, merci mille fois.

La délibération est adoptée à la majorité.

10.Demande de subvention : fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC)

M. DE LAUNAY : L'autre point à l'ordre du jour est une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre du fameux F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Le Conseil départemental de la Gironde, je le répète, est le seul Conseil départemental de France, sauf erreur de ma part il y en a peut-être un deuxième, peut-être dans la Nièvre, mais j'ai un petit doute, je crois que c'est le seul Conseil départemental de France qui maintient le fameux Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes qui sert aux petites communes à réaliser des travaux d'investissement dans des équipements communaux. Donc, on sollicite à nouveau le Conseil départemental de la Gironde pour bénéficier d'une subvention de 31 347 € en 2021. Ce montant de 31 347 € nous servira à procéder aux travaux d'aménagement de la place du marché.

J'en parlais tout à l'heure. On partirait sur un autofinancement de 51 % soit 49 % de subvention de la part du département et 51 % d'autofinancement. C'est plutôt très intéressant. Je remercie le Conseil départemental de la Gironde qui tous les ans nous aide de cette manière. Y a des remarques au sujet de cette demande de subvention du F.D.A.E.C. ? Qui est contre cette demande de subvention ? Qui s'abstient ? Très bien, je remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Demande de subvention auprès du SDEEG : éclairage public

M. DE LAUNAY : J'ai oublié la subvention S.D.E.E.G. Excusez-moi. L'autre demande de subvention est cette fois-ci auprès du S.D.E.E.G. Pour l'éclairage public. On a prévu de réaliser des travaux pour l'éclairage public d'un montant de 49 993 € pour être précis. Tous les investissements, tous les travaux concernés sont listés dans le projet de délibération et on trouve une fois encore le déplacement des foyers sur la place du marché, le renouvellement des 28 foyers vétustes, l'éclairage public route de Saint-Sulpice et avenue d'Uchamp ou encore le système de programmation permettant de couper l'éclairage public la nuit de minuit à 5 heures. Nous sollicitons le S.D.E.E.G. Pour qu'il nous accompagne, pour qu'il nous accorde une aide financière dans le cadre de ces opérations. Et le S.D.E.E.G. va nous attribuer une subvention si tout se passe bien correspondant à 20 % du montant hors taxes de nos travaux, ce qui représente environ 9 998,77 € pour être précis.

Y a-t-il des remarques sur cette demande de subvention au S.D.E.E.G. ? Pas de remarques. Des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Convention de financement relative au centre d'incendie et de secours de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et Saint-Loubès

M. DE LAUNAY : L'autre point à l'ordre du jour est la question de la convention de financement relative au futur centre d'incendie et de secours de Saint-Sulpice-et-Cameyrac. Joël MASSY, je te laisse la parole. Je t'en prie Joël.

M. MASSY : Bonsoir à tous ! Aujourd'hui, je vais vous parler de cette nouvelle convention que nous devons passer ce soir en délibération. Il s'agit de valider ensemble le financement de cette convention qu'on va passer avec le S.D.I.S. Cela veut dire que le S.D.I.S. Aujourd'hui va faire un emprunt global et ce sont les communes qui sont en première défense qui financeront cet emprunt à hauteur de 50 % en sachant que le S.D.I.S. prend 50 % du montant global de l'enveloppe qui a été estimé à ce jour. Nous payons en fonction du nombre d'habitants que nous avons sur nos communes. En sachant que les communes de premier appel pour le S.D.I.S. 33 sont Beychac-et-Caillau, Izon, Montussan, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Salleboeuf. Ce soir, il faut savoir que la commune d'Izon va prendre en charge 20,75 % du montant de 2 068 180 €, ce qui représente un autre niveau pour la commune 429 000 € environ. Nous avons vu avec le S.D.I.S. les propositions de financement sur une période de 15 ans de façon qu'on ait une subvention d'investissement avec le S.D.I.S. C'est bien cela Karine ?

Mme LONGAIVE : Oui, c'est cela. C'est calculé sur l'amortissement.

M. MASSY : C'est aussi calculé sur l'amortissement. C'est pour cela que ce soir on demande l'avis au Conseil municipal pour voter cette délibération.

M. DE LAUNAY : Des remarques peut-être ? Pas d'observation ? M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Je vais reprendre la même remarque que j'ai faite en Commission et lors d'un dernier Conseil municipal à savoir qu'à l'avenir les anciennes casernes seront vendues. Aujourd'hui dans le plan de financement de la nouvelle caserne, nous n'avons pas les ventes de ces terrains. J'aurais aimé avoir un plan de financement complet, c'est-à-dire les entrées et les dépenses. À moins que vous ayez des éléments aujourd'hui.

M. DE LAUNAY : M. MALVILLE, je n'ai absolument aucun élément. C'est-à-dire que la question a été posée par Joël MASSY et Brigitte NABET-GIRARD lorsqu'ils ont rencontré les collègues des communes voisines. Je rappelle quand même qu'il est question là d'un nouveau centre d'incendie et de secours. Lorsqu'on fait appel aux pompiers, la commune d'Izon est secourue par le centre d'incendie et de secours de Saint-Loubès et Saint-Sulpice-et-Cameyrac. Il y aura un nouveau centre de secours. C'est un investissement considérable. On parle des sapeurs-pompiers, donc je pense que sur le principe tout le monde est d'accord pour dire que s'agissant des sapeurs-pompiers la moindre des corrections, pour ne pas dire le moindre civisme, c'est d'accompagner cet investissement. Ils en ont besoin. On ne va pas mégoter sur le principe de cet investissement. Quant à ce que les propriétaires des locaux de la caserne actuelle vont faire de leur caserne pour l'instant je vous dis : charbonnier est maître chez soi. Si on avait été dans la même situation que Saint-Loubès, c'est-à-dire propriétaire des murs de la caserne et qu'on construisait une caserne ailleurs, est-ce que spontanément si vous étiez maire de Saint-Loubès vous diriez : le produit de la vente des murs, à supposer qu'ils les vendent, car je n'en sais strictement rien sur ce qu'ils vont faire, on va le prendre en compte pour calculer la répartition, la ventilation des investissements demandés à chacune des communes. Je ne suis pas certain que vous l'auriez fait. Est-ce qu'on est en mesure aujourd'hui d'en faire un sujet d'affrontements avec Saint-Loubès, Saint-Sulpice ou que sais-je sur ce sujet ? Très sincèrement, j'ai autre chose à faire que d'aller à l'affrontement avec ma collègue de Saint-Loubès ou avec mon collègue de Saint-Sulpice que d'aller à l'affrontement au sujet d'une caserne de pompiers. Voyez ? Alors, la convention est comme ça. Joël est allé les rencontrer avec Brigitte. Cette rencontre s'est très bien passée. La question a été posée puisque vous aviez déjà soulevé cet argument il y a quelques mois. Donc, la question a bien été posée par Joël et Brigitte. Je pense qu'ils ont dû être un peu déconfits face à cette question. La réponse est qu'a priori on est propriétaire. C'est une confirmation du S.D.I.S. Ils sont propriétaires. Je ne crois pas qu'on soit en mesure de négocier quoi que ce soit de ce point de vue-là. Joël, tu veux compléter peut-être ?

M. MALVILLE : Une minute. Je n'ai pas remis en cause la construction du nouveau site, à aucun moment. Je n'ai pas remis en cause le rôle des pompiers sur la commune d'Izon, à aucun moment. Demain, cela vaut peut-être 800 000 €. Izon a toujours financé aux alentours de 20 % les casernes des pompiers. Peut-être que si j'étais maire de Saint-Loubès, je dirais... Par contre, je ne suis pas maire de Saint-Loubès. Je suis élu à Izon. 20 % de 800 000 €, c'est 160 000 € qui pourraient venir en déduction des 400 000 € qu'on doit. Je vous rassure, les élus de l'opposition ne voteront pas contre. Ils ne vont pas non plus s'abstenir parce qu'il nous faut cette caserne de pompiers. Je dis juste qu'à un moment donné qui revient ce qui doit nous revenir de manière naturelle. C'est tout. De toute façon en tant qu'élu, on votera bien entendu pour le centre d'incendie. On adore nos pompiers. On aime tous les pompiers.

Mme NABET-GIRARD : Peut-être pour apporter une précision et Joël le complétera de façon plus précise. Ce que nous avons à faire ce soir, c'est débloquer le projet. Vous savez qu'il est là déjà depuis de trop nombreuses années. Ce qui nous est demandé, c'est de débloquer ce projet. Notre participation est là à ce jour et vous imaginez qu'il y aura peut-être d'autres frais. Là, nous serons en capacité aussi de négocier parce que les deux casernes existantes appartiennent à deux communes. Vous savez aussi bien que nous que les terrains appartiennent à deux communes. Donc ce soir, débloquons le projet. Ensuite, il y aura des réunions. De toute façon, ce projet ne sortira pas demain. Il y aura des cabinets, des études, etc. c'est quelque chose qui sortira dans trois ans. Ce n'est pas demain non plus. Profitons des taux d'intérêt bas pour commencer aussi des négociations aujourd'hui. Ensuite, vous savez qu'il y aura d'autres travaux à faire. Il y a un rond-point. Il y a de l'assainissement, etc. là, nous serons plus forts pour pouvoir négocier.

M. DE LAUNAY : Merci.

M. MALVILLE : Mme NABET-GIRARD, je vous fais confiance sur la négociation. Il n'y a absolument aucun problème. Comme je vous le répète, nous n'allons absolument pas nous opposer. Je suis d'accord avec vous qu'il est urgent de débloquer cette situation aujourd'hui.

M. DE LAUNAY : Parfait. Merci, M. MALVILLE. Je passe donc au vote pour cette délibération au sujet de la convention de financement relative au centre d'incendie et de secours de Saint-Sulpice-et-Cameyrac. Il s'agit donc de débloquer le projet comme l'a dit à l'instant Brigitte NABET-GIRARD. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Transfert de compétence défense extérieure contre l'incendie (DECI) au SDEEG

M. DE LAUNAY : L'autre sujet à l'ordre du jour est le transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie auprès du S.D.E.E.G. Joël, je t'en prie. Tu as la parole.

M. MASSY : Vous êtes censés savoir qu'au 1^{er} janvier 2021 la C.A.L.I. nous a reversé la compétence des hydrants. On parle de poteaux et de bouches d'incendie qui sont sur la commune. Ils sont au nombre de 85. Concernant la maintenance de ces hydrants, je vous demande ce soir de valider le reversement de cette compétence au S.D.E.E.G. dans le cadre de l'entretien exclusivement. Il faut savoir qu'aujourd'hui la C.A.L.I. verse une redevance au niveau du S.D.I.S. Pour le contrôle des hydrants, on laisse le S.D.E.E.G. faire l'entretien et la réparation des bouches et des poteaux d'incendie. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. DE LAUNAY : Oui, M. MALVILLE.

M. MALVILLE : J'ai juste une remarque. Il va peut-être falloir rebaptiser le syndicat d'énergie électrique de la Gironde.

M. DE LAUNAY : Vous ferez la proposition à votre ami, Xavier PINTAT. Il est plus proche de vous que de moi. Je passe donc ce transfert de compétence au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Extension du périmètre de vidéo protection : autorisation

M. DE LAUNAY : L'autre point à l'ordre du jour est la question de l'extension du périmètre de vidéo protection. Il s'agit de m'accorder une autorisation. Joël, une fois encore s'il te plaît. En tant qu'adjoint à la tranquillité et à la sécurité publique, tu as la parole. Merci.

M. MASSY : Il s'agit de la troisième phase de l'installation de la vidéo protection sur les lieux cités tout à l'heure par Monsieur le Maire lors du budget. Ce sont les lieux du carrefour d'Uchamp, route de Saint-Sulpice et Chemin de Lavergne. Ce sont les lieux du stade de la Naude, de Portès et aussi du parking des écoles. Ce soir on valide par délibération l'autorisation d'extension du périmètre existant de la vidéo protection ainsi que le fait de solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la préfecture de la Gironde pour l'installation de ces caméras.

M. DE LAUNAY : Des remarques ? M. MALVILLE ?

M. MALVILLE : Aucune. On a travaillé avec Joël en Commission et je remercie Joël d'avoir repris nos remarques puisqu'il y avait un autre projet qui ne figure pas dans cette délibération pour qu'on retravaille ce projet avec lui. On votera pour. Il n'y a pas de problème.

M. DE LAUNAY : Très bien, je vous remercie, M. MALVILLE. Des voix contre ? Des abstentions ? C'est parfait. Merci à tous, merci, Joël.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Convention avec l'État, l'Établissement Public Foncier (EPF) et commune

M. DE LAUNAY : L'autre sujet à l'ordre du jour est la convention tripartite entre l'État, l'Établissement Public Foncier et la commune au sujet de la délégation du droit de préemption urbain. Comme vous le savez Izon étant une commune carencée en logements sociaux depuis belle lurette, Izon a perdu son droit de préemption urbain lequel a été récupéré et exercé par l'État en la personne de la Préfète de la Gironde qui elle-même sous-délègue au sous-préfet. Le sous-préfet, la préfecture délègue elle-même ce droit de préemption urbain auprès de l'Établissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine (E.P.F. Nouvelle Aquitaine). La dernière convention tripartite qui existait entre Izon, l'État et l'E.P.F. Nouvelle-Aquitaine est arrivée à terme il y a quelques mois. Il s'agit tout simplement de renouveler cette convention tripartite. J'ai été sollicité par la préfecture et par l'E.P.F. donc je vous demande tout simplement de m'autoriser à signer la convention qui nous a été présentée pour une durée indéterminée. La précédente convention avait une durée de trois ans et là, on partirait sur une convention à durée indéterminée.

Y a-t-il des remarques ? Je peux la passer au vote ? Très bien. Des voix contre ? Des abstentions ? Super, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

M. DE LAUNAY : Je termine par une petite information obligatoire au sujet de la convention d'encaissement des recettes A.L.S.H. C.A.L.I. tout simplement pour vous indiquer que j'ai conclu une convention avec Philippe BUISSON, Président de la C.A.L.I. au sujet de l'encaissement des recettes de la A.L.S.H. C'est classique, mais je me dois de vous donner cette information.

Sur ce, chers collègues, je vous souhaite une très belle soirée et faite attention à vous et à très bientôt. Au revoir !

A Izon

La séance du Conseil municipal est levée à 21h10.

Le Maire

Laurent de LAUNAY

